

magazine chrétien des droits de l'homme

HUMAINS

numéro 34 / juillet-août-septembre 2024

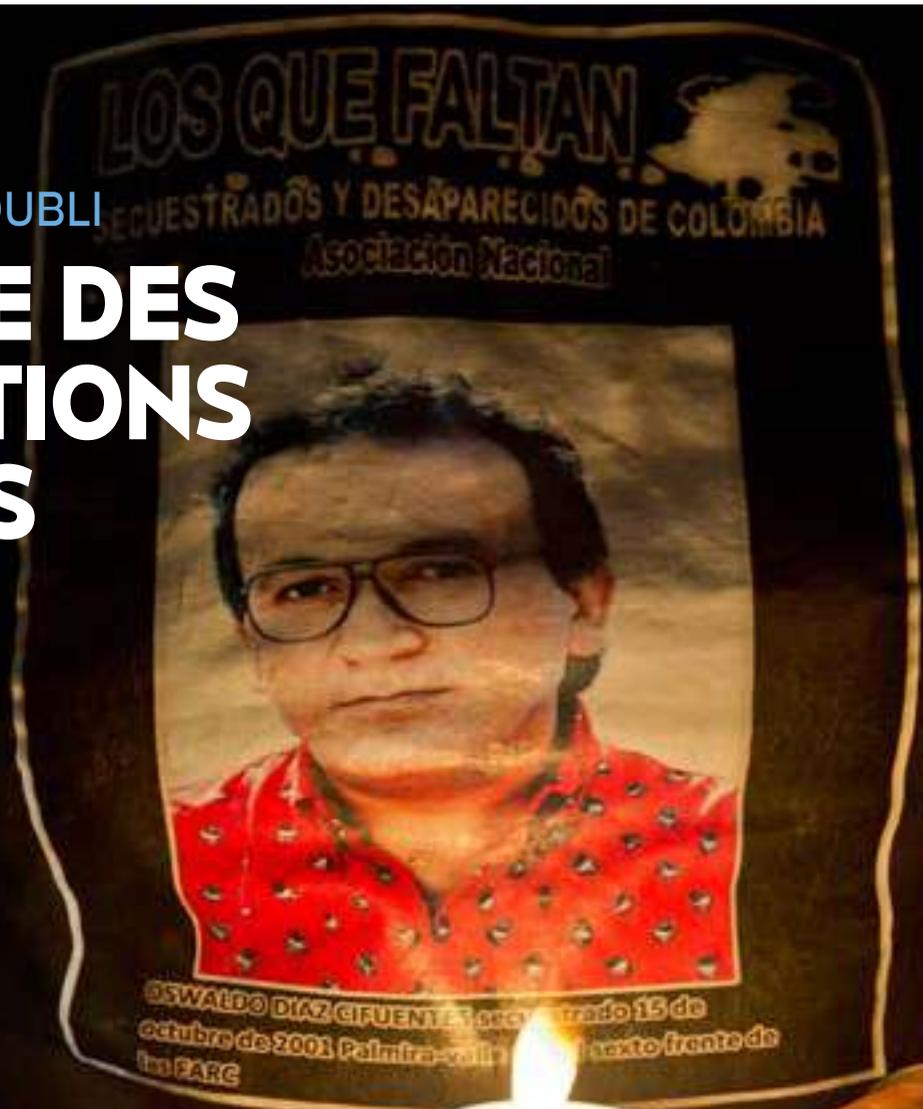
www.acatfrance.fr

POLITIQUE DE L'OUBLI

LE CRIME DES DISPARITIONS FORCÉES

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
Un héritage
à faire vivre

RÉPRESSION
En Égypte,
une grave crise
des droits humains





FOCUS

En Égypte,
une grave crise
des droits humains

PAGES 3 À 7



DÉCODER

France et reste du monde

PAGES 9 À 16



DOSSIER

Politique de l'oubli :
le crime des disparitions forcées

PAGES 17 À 24



AGIR

Infos, outils, idées

PAGES 25 À 37



MÉDITER

Résister pour
ne pas disparaître

PAGES 38-39

2

« Tous les êtres **HUMAINS** naissent libres et égaux en dignité et en droits (...) et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

*Déclaration universelle
des droits de l'homme, article 1.*

HUMAINS EST UN MAGAZINE RÉALISÉ PAR L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

Directrice de la publication: Bernadette Forhan | Rédactrice en chef: Elsa Le Brettevillos | Rédactrice en chef déléguée: Linda Caille | Comité de rédaction: Linda Caille, Colette Chanas-Gobert, Bernadette Forhan, Elsa Le Brettevillos, Laurence Rigollet, Nathalie Seff, Corinne Weber | Secrétaire de rédaction: Caroline Izoret-About | Conception graphique & icône: Coralie Pouget, Bruno Houdou | Impression: Corler | ISSN: 2557-1486. Dépôt légal à parution. CPPAP n° 1127 G 82814 | ACAT-France, 7, rue Georges-Lardennois, 75019 Paris | www.acatfrance.fr | 01 40 40 42 43 | Crédit de couverture: Luis Robayo/AFP. Les articles signés par des contributeurs externes engagent uniquement leurs auteurs et pas nécessairement l'ACAT-France.

Des remarques
sur votre magazine ?
Contactez :
humains@acatfrance.fr



Encarts jetés: cette publication comporte
une lettre d'accompagnement,
un bulletin de don et une enveloppe T.

édito

DANS LA NUIT ET LE BROUILLARD

Nuit et Brouillard (*Nacht und Nebel*, en allemand) est le nom de code donné par les nazis à la persécution des opposants au Reich dans les pays occupés. Les résistants, saboteurs et autres étaient envoyés en Allemagne et disparaissaient dans un secret absolu. Cet absolu est la norme de la disparition forcée, définie par les Nations unies comme « l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi. » Très répandues sous les dictatures militaires, les disparitions forcées sont aujourd'hui perpétrées dans des situations complexes de conflit interne, en particulier pour réprimer les opposants politiques en Afrique, en Asie ou au Moyen-Orient. Depuis sa création en 2010, le Groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU a recensé plus de 60 000 cas dans 112 pays. Il faut ici rendre hommage à Louis Joinet, ce magistrat français qui a consacré 20 ans de sa vie à l'élaboration de la *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées* des Nations unies. Ce texte international a finalement été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale le 20 décembre 2006 pour entrer en vigueur le 23 décembre 2010. Soyons clairs : une disparition forcée est un crime contre l'humanité. La personne disparue, n'ayant plus d'existence reconnue, ne dispose donc d'aucun recours ni d'aucune protection. La disparition forcée est une torture ininterrompue infligée tant aux victimes qu'à leurs proches, par la négation totale et définitive de leurs droits.

MARIA-CECILIA GÓMEZ,
membre de la commission de Réflexion
sur la torture de l'ACAT-France



FOCUS

Humains est une revue d'information et de mise en action. Pétitions, appels à mobilisation et à correspondance avec les détenus...

Dans cette rubrique, nous vous incitons à vous mobiliser pour une personne en danger ou une situation analysée dans chaque numéro.

Signez, participez, diffusez, postez pour bâtir avec l'ACAT-France un monde plus juste et plus digne.

Dans ce numéro, écrivez à Monsieur Gamaleldin, ambassadeur de la Mission permanente de la République arabe d'Égypte auprès de l'office des Nations unies, afin que toutes les charges retenues contre Mahmoud Hussein soient abandonnées.



ÉGYPTE

J'AGIS POUR L'ABANDON DES CHARGES CONTRE MAHMOUD HUSSEIN

Arrêté, détenu et torturé depuis le 25 janvier 2014 pour avoir porté un t-shirt portant l'inscription « *Une nation sans torture* », Mahmoud Hussein a été libéré en 2016. Il a été à nouveau arrêté en août 2023, toujours pour la même affaire. Il risquait 25 ans de prison.

Mahmoud Hussein a été libéré le 26 mai. Le 26 juin, une nouvelle audience devait avoir lieu. Au moment de l'impression de la revue *Humains*, l'ACAT-France demande l'abandon de toutes les charges retenues contre lui.



4

RÉPRESSION

EN ÉGYPTE, UNE GRAVE CRISE DES DROITS HUMAINS

TEXTE ÉLIAS GEOFFROY, responsable Programmes et plaidoyer Afrique du Nord et Moyen-Orient de l'ACAT-France

Depuis l'arrivée d'Abdel Fattah al-Sissi au pouvoir en 2013, le régime égyptien s'est attelé à mettre en place une politique de contre-révolution en ayant recours à toutes les formes possibles de répression contre ses opposants ou critiques. Pourtant, ce régime continue de bénéficier d'un large soutien de la communauté internationale, de la France et de l'Union européenne comme partenaire stratégique majeur.

Les manifestations égyptiennes sont réprimées dans la violence et l'arbitraire. Le régime d'Abdel Fattah al-Sissi tente ainsi de museler ses opposants.

C'est une image que beaucoup d'Égyptiens assimilent à la répression du régime égyptien post-révolutionnaire : un garçon, tout juste sorti de l'enfance, sur le visage duquel on voit la peur s'afficher. À l'un de ses poignets, une menotte le relie à la main d'un policier dont le visage est hors champ. Sur son torse, on voit une représentation d'un policier matraquant un individu à terre, avec en dessous le message « *Une nation sans torture* ». Ce jeune homme de 17 ans, c'est Mahmoud Hussein, arrêté le 25 janvier 2014 au retour d'une manifestation marquant le troisième anniversaire de la « Révolution du 25 janvier 2011 » et le premier anniversaire à se dérouler sous le nouveau régime militaire en place depuis le coup d'État du 3 juillet 2013. Détenu arbitrairement pour ce simple vêtement, il est

« Le cas de Mahmoud Hussein est emblématique de la violence et de l'arbitraire du régime. »

battu, reçoit des décharges électriques aux mains, au dos et aux testicules afin de le forcer à signer des aveux fictifs. Huit ans après sa libération en 2016, il est à nouveau arrêté pour la même affaire en août 2023. Malgré la décision de sa libération sous caution le 23 avril, il a fallu attendre plus d'un mois pour qu'il soit finalement libéré le 26 mai.

LES ESPOIRS PERDUS DE LA RÉVOLUTION

Le cas de Mahmoud est emblématique de la violence et de l'arbitraire que le régime égyptien utilise contre toute personne critique de son pouvoir. Après la chute de l'ancien Président Hosni Moubarak en février 2011, l'Égypte connaît une période de grande instabilité politique. Deux forces plus structurées émergent : l'armée et les Frères musulmans. L'armée a pour objectif de garantir ses intérêts et prérogatives, tandis que les Frères musulmans estiment que la mise en place d'élections libres leur permettrait de gagner le pouvoir qui leur revient au vu, selon eux, de leur implantation et de leur popularité au sein de la société. Les deux acteurs n'ont donc pas intérêt à changer en profondeur le fonctionnement de l'État. Mais, dans ce tango périlleux, les militaires ont en réalité un coup d'avance. Si les Islamistes gagnent les élections parlementaires de 2011-2012 et la présidentielle de juin 2012, ils n'arrivent pas à gérer la crise politique, l'aggravant même à force de décisions et de positions controversées.

Un nouveau mouvement populaire réunit progressivement les autres tendances politiques contre les Islamistes, drainant des foules immenses. C'est dans ce contexte que le Conseil suprême des forces armées, sous la direction d'Abdel Fattah al-Sissi, décide d'agir en utilisant le mécontentement →



Repères

LE CONTEXTE

Pays arabe le plus peuplé avec 106 millions d'habitants, l'Égypte a toujours été gouvernée par des présidents issus de l'armée depuis l'abolition de la monarchie en 1953, à l'exception de Mohamed Morsi entre 2012 et 2013. L'exercice du pouvoir est marqué par l'autoritarisme et la répression de l'opposition. La révolution du 25 janvier 2011 a mis fin à la présidence de 29 ans d'Hosni Moubarak, laissant espérer une véritable transition démocratique. Mais les trois ans qui ont suivi ont été très chaotiques et tendus. Durant l'été 2013, l'armée a repris le pouvoir sous l'égide d'Abdel Fattah al-Sissi, alors ministre de la Défense et président du Conseil suprême des forces armées. Réélu en décembre 2023 pour un troisième mandat, il a imposé une gouvernance des plus autoritaire et répressive.

CHIFFRES CLÉS

65 000

prisonniers politiques environ, dont au moins 26 000 en détention provisoire

472

exécution
au moins depuis 2014

3 185

C'est le nombre
d'arrestations arbitraires en 2023

L'ACAT-FRANCE AGIT

• L'ACAT-France se mobilise depuis 2019 sur le cas de défenseurs arbitrairement détenus. Elle s'est ainsi engagée envers sept défenseurs des droits humains, qui ont tous été libérés depuis. Elle interpelle les autorités françaises et européennes (exécutif, parlementaires) sur la situation des droits humains, étant donnée la relation privilégiée que la France et l'Europe entretiennent avec l'Égypte, notamment en matière de vente d'armes.

→ populaire pour déposer le Président Morsi le 3 juillet 2013. Les Frères musulmans et leurs partisans protestent et manifestent, subissant alors une répression grandissante. La situation bascule le 14 août 2013, lorsque les forces de sécurité massacrent les partisans du Président Morsi rassemblés sur les places de Rabaa et Ennahda au Caire, faisant entre 800 et 1 000 morts selon différentes organisations de droits humains.

LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME COMME PRÉTEXTE

Très vite, al-Sissi s'impose comme l'homme fort de l'Égypte et réussit à se faire élire en mai 2014 avec 97 % des voix en utilisant l'image du sauveur de la nation, notamment face au terrorisme qui augmente de manière exponentielle après le coup d'État de 2013. Le pouvoir alimente lui-même cette narration en déclarant officiellement, en décembre 2013, les Frères musulmans comme organisation terroriste et en arrêtant par milliers ses membres et sympathisants.

Après les Frères musulmans, les autres mouvements politiques démocratiques de gauche ou laïcs font également les frais de cette répression. Les militaires s'en prennent aux médias indépendants ainsi qu'aux activistes et défenseurs des droits humains. Les autorités les accusent habituellement d'« assistance à une organisation terroriste », d'« appartenance à un groupe terroriste » et de « diffusion de fausses informations menaçant la sécurité de l'État ».

UN RECOURS SYSTÉMIQUE À LA TORTURE

En 2017, le Comité des Nations unies contre la torture était parvenu à la « conclusion inéluctable » que « la torture est une pratique systématique en Égypte ». Plus récemment, en 2023, le Comité a mis en évidence les « allégations nombreuses et concordantes de recours systématique à la torture et aux mauvais traitements » par les autorités égyptiennes, soulignant l'absence préoccupante de responsabilité contribuant à un climat d'impunité. Le Comité a souligné que diverses violations des droits de l'homme en Égypte sont « généralisées », y compris la détention préventive prolongée. En octobre 2023, une coalition d'ONG égyptiennes et internationales a conclu que le recours à la torture par les autorités égyptiennes était si répandu et systématique qu'il équivalait à un crime contre l'humanité.

En mars 2023, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a demandé à l'Égypte de « veiller à ce que les limites légales à la durée de la détention provisoire » soient respectées, notamment en mettant fin à la pratique de la « rotation » selon laquelle de nouvelles affaires pour des chefs d'accusation similaires sont ajoutées aux détenus afin de les détenir indéfiniment sans jugement. On estime par ailleurs le nombre de détenus politiques à 65 000, dont une part importante serait des membres ou des partisans des Frères musulmans. En parallèle, le régime égyptien a mis en place une politique d'amnistie et d'aide financière pour les membres de l'État islamique opérant dans le Sinaï. Cette politique, combinée à la perte de capacité de l'État islamique dans la région, a

permis de mettre fin à l'essentiel des activités jihadistes en Égypte en 2022. Mais cela a aussi pour conséquence de renforcer l'impunité, du fait de l'absence de toute poursuite contre des personnes potentiellement coupables d'actions contre des civils. Un traitement d'exception qui tranche avec la répression que subissent les prisonniers d'opinion qui n'ont commis aucune violence.

UN PARTENAIRE AUX PIEDS D'ARGILE

Pour l'heure, les pays occidentaux, aux premiers rangs desquels la France, avec l'Union européenne, limitent leurs critiques sur la politique du régime. L'argument de la stabilité de l'Égypte, un pays stratégique dans la région avec 106 millions d'habitants, est régulièrement soulevé. Il est vrai qu'il est frontalier de pays en guerre (Soudan, Israël-Palestine) ou en situation post-confliktuelle (Libye), au croisement de routes migratoires et du commerce international. Mais c'est aussi pour la France le deuxième meilleur client en matière de vente d'armes depuis dix ans. L'Égypte a ainsi été le premier pays à acheter l'avion de combat Rafale, débloquant ainsi son exportation vers d'autres pays.

Si l'arrivée au pouvoir d'al-Sissi a été bénéfique pour les caisses de la France, il en va autrement pour le portefeuille des Égyptiens. Le pays a connu plusieurs plans d'aide du Fonds monétaire international et est très largement dépendant de

« Le recours à la torture par les autorités est si répandu qu'il équivaut à un crime contre l'humanité. »

l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis, qui achètent des infrastructures et de larges pans du territoire pour en faire des stations balnéaires ultraluxueuses.

L'Égypte connaît des records d'inflation depuis quatre ans, avec un taux estimé à 36 % en 2024 et une explosion de 70 % des prix des aliments de base. Une situation désastreuse pour la population égyptienne qui se trouve à 60 % dans une situation de pauvreté ou de vulnérabilité. Pendant ce temps, le régime a dépensé des milliards dans de grands projets, souvent au bénéfice d'entreprises appartenant à l'armée égyptienne, comme la construction d'une nouvelle capitale administrative en plein désert. Cette nouvelle ville pour les plus riches vise *in fine* à éloigner le centre du pouvoir politique et économique des potentiels mouvements populaires ou contestataires au Caire, une ville de plus de 22 millions d'habitants.

Mais, sous le coup de la répression et des difficultés économiques toujours plus grandes, la supposée stabilité du pays pourrait bien n'être qu'un mirage dissimulant une crise profonde aux conséquences imprévisibles. ♦



3

questions à...

LESLIE PIQUEMAL,

Responsable du plaidoyer européen pour le Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS).

Que faut-il attendre de la stratégie nationale pour les droits humains de 2021 et du dialogue national lancé en 2023 ?

Leslie Piquemal : Ces mesures prises en réaction aux critiques internationales sont sans réelle volonté de changement. La stratégie nationale ne reconnaît aucune responsabilité du pouvoir dans la crise des droits humains. Quant au dialogue national, la partie concernant les droits humains et la démocratie présente de nombreuses lacunes. Des membres de l'opposition ont d'ailleurs été arrêtés parallèlement à cette initiative, actuellement au point mort. De plus, l'état d'urgence suspendu en 2021 a vu la plupart de ses dispositions intégrer le droit commun. Enfin, le comité pour les grâces présidentielles, réactivé en 2022, a permis la libération d'un peu moins de 1 000 prisonniers politiques, mais le pouvoir en a arrêté trois fois plus.

Que pensez-vous du partenariat stratégique global de l'Union européenne avec l'Égypte ?

L. P. : Ce partenariat intervient juste après la réélection d'Abdel Fatah al-Sissi à un troisième mandat dans un processus non démocratique. L'Union européenne et ses États membres expriment ainsi que leurs priorités sont la stabilité du pouvoir et la gestion de la question migratoire plutôt que les droits humains, l'état de droit ou la démocratie, encourageant ainsi le régime à poursuivre sa politique autoritaire et répressive. 5 milliards d'euros de prêt sont censés aider à remédier à la crise économique, alors que c'est justement le mode de gouvernance autoritaire qui a contribué à conduire le pays dans cette situation, dont les Égyptiens sont les premières victimes. Quatre milliards doivent



Agissez

L'ACAT-France vous invite à interpeller Monsieur Gamaleldin, ambassadeur de la Mission permanente de la République arabe d'Égypte auprès de l'office des Nations unies afin que toutes les charges retenues contre Mahmoud Hussein soient abandonnées. Arrêté, détenu et torturé depuis le 25 janvier 2014 pour avoir porté un t-shirt sur lequel on pouvait lire « *Une nation sans torture* », Mahmoud Hussein a été libéré en 2016. Puis, il a été à nouveau arrêté en août 2023, toujours pour la même affaire. Il risquait alors 25 ans de prison. Mahmoud Hussein a été libéré le 26 mai dernier. Le 26 juin, une nouvelle audience devait avoir lieu. Au moment de l'impression de ce numéro d'*Humains*, l'ACAT-France demande l'abandon de toutes les charges retenues contre lui.



← POUR AGIR, ENVOYEZ ET DISTRIBUEZ LES CARTES ACTIONS

encore être validés par codécision du Conseil européen et du Parlement européen. Il est donc vital que les Européens insistent sur une conditionnalité ferme et claire sur l'enveloppe financière restante.

Pourquoi le pouvoir réprime-t-il le mouvement de solidarité avec Gaza ?

L. P. : Les autorités égyptiennes redoutent les manifestations et les mouvements populaires, qu'elles n'autorisent généralement pas. Les manifestations propalestiniennes mènent aussi souvent à l'expression de messages antigouvernementaux, comme lors de celle du 20 octobre 2023, pourtant organisée par le pouvoir. Par ailleurs, le mouvement propalestinien reproche aux autorités égyptiennes d'accepter trop facilement les exigences israéliennes concernant l'inspection trop lente et fastidieuse des chargements d'aide humanitaire transitant par le poste-frontière de Rafah. Les autorités laissent prospérer l'extorsion de fonds massive des Gazaouis voulant traverser la frontière vers l'Égypte, dont l'homme d'affaires Ibrahim El-Argani, proche du pouvoir, a le monopole. ♦

🐦 TENEZ-VOUS INFORMÉ : @ACAT_FRANCE

L'ACAT-FRANCE EN QUELQUES MOTS

La torture : un mot qui glace. D'infinies souffrances pour des milliers d'êtres livrés à l'imagination des bourreaux. En ce moment même. Dans plus de la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit : « Plus jamais ! » Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'être humain. Elles ont fondé l'ACAT. Une ONG qui mobilise chrétiens de toutes confessions et personnes de bonne volonté pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- **Lutter** contre la torture
- **Abolir** la peine de mort
- **Protéger** les victimes
- **Défendre** le droit d'asile

NOTRE FORCE

- **25 500** membres (adhérents et donateurs)
- **222** groupes agissant en France
- **L'œcuménisme** et la spiritualité au service de la dignité
- **L'appartenance à la FIACAT**, réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Assister les victimes et leurs familles
- Prier en soutien aux victimes

ACAT
france

www.acatfrance.fr



@ACAT_France



ACAT France



ocat_france

8 Je rejoins la lutte contre la torture, j'adhère !

- Adhésion de « Bienvenue » : 24 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion.
- Adhésion de « Bienvenue » + abonnement à HUMAINS : 36 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion et je recevrai 4 numéros de mon magazine.
- J'offre un abonnement ou je m'abonne à HUMAINS : 12 € la première année**
Le nouvel abonné recevra 4 numéros ; l'abonnement passera à 28 € les années suivantes.



Découpez ou photocopiez ce bulletin, remplissez-le avec les coordonnées du bénéficiaire de l'adhésion et/ou de l'abonnement.

Renvoyez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ACAT-France, au 7, rue Georges-Lardennois, 75019, Paris. Contact : 01 40 40 42 43.

Nom et prénom

.....

Adresse

.....

Mail

Téléphone

Nous respectons vos données personnelles.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr



DÉCO- DER



10

EN BREF

Dans le monde



12

**REGARD /
SÉNÉGAL**

État des lieux de
la répression
entre 2021 et 2024



14

REGARD / MONDE

L'enjeu
des transferts
d'armes à Israël

16

FONDAMENTAUX

Organiser
un ciné-débat :
la recette de la réussite



10



En image

L'actrice Golshifteh Farahani et le réalisateur Mohammad Rasoulof, l'un comme l'autre exilés pour échapper à la répression du régime iranien, au Festival de Cannes, le 24 mai 2024. À l'occasion de la projection du film *La Graine de la figue sacrée*, la comédienne et le cinéaste brandissent les portraits de l'actrice Soheila Golestani et de l'acteur Missagh Zareh, qui, eux, n'ont pas pu quitter l'Iran pour se rendre au Festival. En marge du Festival, Golshifteh Farahani a reçu le prix Humain de la fondation No More Plastic pour son engagement aux côtés des femmes iraniennes.

AU MYANMAR, LES CIVILS EN DANGER

Trois ans après la prise de pouvoir par la junte militaire, le conflit ne cesse d'empirer au Myanmar et dans l'État de Rakhine, où vivent les Rohingyas, particulièrement ciblés. Le Sous-Secrétaire général de l'ONU au Département des affaires politiques et des opérations de paix a souligné son inquiétude pour le nombre croissant de civils affectés et a déclaré que toute solution à la crise actuelle nécessite des conditions permettant au peuple du Myanmar d'exercer librement et pacifiquement ses droits humains, la fin de la campagne de violence et de répression politique menée par l'armée étant une étape « vitale ».

DISSOLUTION DE LA COMMISSION JUSTICE ET RÉPARATION

Les autorités centrafricaines ont décidé de dissoudre, le 8 mai 2024, le bureau de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR). Cette instance avait été créée en 2020, avec un mandat renouvelable de quatre ans, pour lutter contre l'impunité, favoriser la réconciliation et promouvoir la paix à travers la justice transitionnelle.

NETTOYAGE ETHNIQUE AU DARFOUR

Les attaques menées par les Forces de soutien rapide (FSR) et leurs milices alliées dans la capitale de l'État du Darfour occidental, El Geneina, entre avril et novembre 2023, ont fait plusieurs milliers de morts et provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes, a documenté l'ONG Human Rights Watch (HRW) dans un rapport publié en mai 2024, intitulé *Les Massalits ne rentreront pas chez eux : nettoyage ethnique et crimes contre l'humanité à El Geneina, dans le Darfour occidental, au Soudan*. Les graves violations des droits humains qui ont ciblé l'ethnie Massalit et d'autres communautés non arabes ont été commises dans le cadre d'une campagne de nettoyage ethnique, et seraient qualifiables de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.



LA LIBERTÉ DE MANIFESTER EN DANGER

« Selon les statistiques recueillies dans le cadre de mon mandat, des centaines de milliers de personnes sont tuées ou blessées chaque année dans le monde pour avoir simplement exercé leur droit de manifester pacifiquement », a affirmé Clément Voule, ancien Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, lors du lancement du Protocole type destiné aux forces de l'ordre dans leurs interactions avec des manifestants pacifiques.

11

AU MEXIQUE, LES DÉFENSEURS DES DROITS TOUJOURS MENACÉS

Le 22 mai, une défenseure membre du centre des droits humains Zeferino Ladrillero, organisation partenaire de l'ACAT-France, se rendait à son travail de défense lorsqu'elle a été menacée de mort avec une arme à feu à Mexico. Elle avait déjà subi une tentative de privation illégale de liberté le 13 décembre 2022. Pour cette raison, une enquête a été ouverte et elle a bénéficié de mesures de protection de la part de diverses organisations mexicaines. Cependant, ces mesures n'ont pas été efficaces et la vie de la défenseure est en danger.



LA TUNISIE DE KAÏS SAÏED TOUJOURS PLUS RÉPRESSIVE

Le régime tunisien semble s'enfoncer un peu plus dans le populisme et l'autoritarisme à travers l'action de son Président Kaïs Saïed. La répression a redoublé d'intensité avec l'arrestation d'avocats, journalistes, membres de la société civile et autres personnalités politiques ou publiques. Cette répression se passe en parallèle d'une politique répressive contre les migrants subsahariens, sur fond de propos racistes et complotistes repris par le pouvoir, comme la « théorie du grand remplacement » ou l'existence de complots venant de l'étranger. Alors que l'élection présidentielle doit se tenir cet automne, Kaïs Saïed s'est accordé les pleins pouvoirs le 25 juillet 2021 et a réussi à affaiblir les corps intermédiaires, accusés de « collusion avec des puissances étrangères ».



12

ÉTAT DES LIEUX DE LA RÉPRESSION ENTRE 2021 ET 2024

TEXTE PAR CLÉMENT BOURSIN, responsable Programmes et plaidoyer Afrique de l'ACAT-France

Entre mars 2021 et février 2024, la répression des manifestations de l'opposition a mené à de graves violations du droit international. À plusieurs reprises, les forces de l'ordre ont ouvert le feu, faisant plus de 60 victimes. Retour sur trois années où la liberté de manifestation a été bafouée.

Le 2 avril 2024, le nouveau président de la République, Bassirou Diomaye Faye, affirme dans son discours d'investiture s'engager en faveur de la «*réconciliation nationale*». À 44 ans, ce panafricaniste, Secrétaire général du parti des Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (Pastef) est le plus jeune Président de l'histoire du Sénégal. À quelques jours près, il n'aurait pas pu se présenter à cette élection. Arrêté le 14 avril 2023 pour avoir publié un message sur Facebook critiquant les magistrats, Bassirou Diomaye Faye a été libéré le 14 mars 2024 après l'adoption par

Le Président sénégalais sortant Macky Sall (à droite) et le Président élu Bassirou Diomaye Faye (à gauche) à Dakar, le 28 mars 2024.

l'Assemblée nationale d'une loi d'amnistie. Le 24 mars, il a été élu au premier tour avec 54,28 % des suffrages. Lui qui est passé en quelques jours de prisonnier politique à chef d'État, qui a vu nombre de ses militants emprisonnés, violentés, tués entre 2021 et 2024, sera-t-il capable de promouvoir une justice indépendante et impartiale en mesure de se pencher sur les violences politiques passées et de rétablir les victimes dans leur droit ?

RETOUR SUR LES VIOLENCES PASSÉES

À partir de février 2021, les autorités sénégalaises s'engagent dans une violente répression de l'opposition qui conteste les ambitions du Président Macky Sall de se présenter pour une troisième fois à l'élection présidentielle, ce qui est interdit par la Constitution. En mars 2021, durant plusieurs jours, le Sénégal est le théâtre de manifestations spontanées de masse après l'arrestation de l'opposant Ousmane Sonko, président du Pastef. Les manifestants voient en cette arrestation une volonté des autorités de l'évincer de la course présidentielle. Les manifestations sont sévèrement réprimées. Au moins 14 manifestants perdent la vie sous les tirs à balles réelles

« Après les manifestations, aucune poursuite judiciaire n'a été engagée contre les forces de l'ordre. »

venant de la police, de la gendarmerie et de l'armée selon Amnesty International. L'usage de tirs à balles réelles en contexte de maintien de l'ordre était rare avant mars 2021. À partir de cette date, une nouvelle logique du maintien de l'ordre semble être adoptée au Sénégal, avec des forces de l'ordre de plus en plus militarisées et n'hésitant plus à user de la violence létale.

Au cours des trois années suivantes, des lois d'orientation et de programmation militaires permettent aux Forces de défense et de sécurité (FDS) de monter en puissance en matière d'équipements (armes à feu, véhicules blindés, équipements de protection...). Entre le 1^{er} et le 3 juin 2023, au moins 16 personnes sont tuées, 350 blessées et plus de 500 arrêtées, selon le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH). Ce dernier indique être « profondément préoccupé par l'évolution de la situation des droits de l'homme au Sénégal [...] L'utilisation d'armes à feu par les forces de sécurité lors de manifestations constitue un sombre précédent pour le Sénégal. Nous notons que les autorités ont ouvert des enquêtes et nous leur demandons de veiller à ce que celles-ci soient rapides, indépendantes et approfondies, et qu'elles amènent toutes les personnes trouvées responsables d'un usage de la force injustifié ou disproportionné, à rendre compte de leurs actes, quels que soient leur statut et leur affiliation politique ».

Le 3 février 2024, le Président Macky Sall annonce la suspension de l'élection présidentielle (décision qui sera invalidée par la Cour constitutionnelle quelques jours plus tard). Cette décision pousse de nombreux Sénégalais à manifester les 9 et 10 février dans plusieurs villes, pour dénoncer une grave atteinte à la démocratie. Les FDS dispersent les rassemblements en tirant à balles réelles, provoquant la mort d'au moins trois personnes, selon le HCDH. Une fois de plus, le HCDH rappelle que « des enquêtes doivent être menées rapidement, de manière approfondie et indépendante, et les responsables doivent être amenés à rendre des comptes [...] Il est essentiel que les autorités ordonnent sans équivoque aux forces de sécurité de respecter et de garantir les droits humains, y compris les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique ».

L'IMPUNITÉ DES FORCES DE L'ORDRE

Malgré les demandes répétées d'enquêtes du HCDH, le dépôt d'au moins 15 plaintes de familles de victimes et les nombreux rapports rédigés par les associations de défense des droits humains, la justice sénégalaise n'a entrepris, entre 2021 et 2024, aucune réelle enquête concernant les violations des droits humains commises lors des manifestations réprimées. Sous la présidence de Macky Sall, aucune poursuite judiciaire n'a été engagée contre un seul membre des forces de l'ordre. En vertu du droit sénégalais et du droit international, le Sénégal a pourtant l'obligation de prévenir de telles violations, d'enquêter de manière impartiale et d'engager des poursuites judiciaires adéquates contre leurs responsables.

UNE LOI D'AMNISTIE QUI POSE QUESTION

Le 6 mars 2024, l'Assemblée nationale adopte une loi d'amnistie relative à « tous les faits susceptibles de revêtir la qualification d'infraction criminelle ou correctionnelle, commis entre le 1^{er} février 2021 et le 25 février 2024 [...] se rapportant à des manifestations ou ayant des motivations politiques ». Pour les autorités, l'amnistie est au service de l'« apaisement du climat politique et social » et du « renforcement de la cohésion nationale ». La réalité est que cette loi pourrait permettre aux forces de l'ordre d'échapper aux poursuites en justice pour exercice illégal de la force. Rien ne garantit en effet dans la loi que la cause des victimes de graves violations des droits humains pourra être entendue en justice. Les autorités font du juge le maître de l'application de la loi. Il sera « le seul habilité à décider si le fait poursuivi bénéficie ou pas d'une amnistie ».

Le mandat présidentiel de Bassirou Diomaye Faye sera donc déterminant. Reviendra-t-il sur cette loi ? Fera-t-il en sorte qu'elle ne promeuve pas l'impunité ? Son mandat de cinq ans est une opportunité de renforcer les principes de l'État de droit et des droits et libertés fondamentales au Sénégal. À suivre. ◆



Pour aller plus loin

Le site d'investigation de **La Maison des reporters au Sénégal** a documenté un nombre important de violations graves des droits humains : lamaisondesreporters.sn

GUERRE DE GAZA : L'ENJEU DES TRANSFERTS D'ARMES

TEXTE ÉLIAS GEOFFROY, responsable Programmes et plaidoyer
Afrique du Nord et Moyen-Orient de l'ACAT-France

Alors que le nombre de victimes dans la bande de Gaza ne cesse d'augmenter du fait des attaques israéliennes, la question des ventes d'armes a pris une place prépondérante dans le débat. Ce sujet révèle les limites du système français en matière de transparence et de contrôle des exportations d'armes.

14

Deux jours après que la Cour internationale de Justice (CIJ) a ordonné à Israël d'arrêter son offensive militaire contre Rafah, Israël a bombardé dans la nuit du 26 au 27 mai l'un des camps de réfugiés de la ville, tuant au moins 45 personnes sur place. L'attaque a provoqué l'indignation tandis que des images d'horreur inondaient les réseaux sociaux. De fait, les civils palestiniens paient un prix exorbitant : mi-juin, les Nations unies estimaient à 37 000 le nombre de Palestiniens tués dans la guerre de Gaza, sans compter au moins 10 000 personnes disparues ou sous les décombres et 85 000 blessées.

UN FLOU SAVAMMENT ENTRETENU

La suspension des transferts d'armes vers Israël est rapidement devenue un enjeu de premier ordre. Plusieurs pays ont stoppé les livraisons d'armes vers Israël : l'Italie, troisième exportateur vers Israël, a suspendu ses transferts depuis le 7 octobre, comme le Canada, les Pays-Bas, le Japon, l'Espagne ou la Belgique, parfois après des décisions de justice. Ces pays se conforment à leurs obligations internationales qui prévoient que tout transfert d'armes ou d'équipement militaire doit cesser s'il peut faciliter ou participer à des violations graves du droit international humanitaire ou des droits humains. C'est ce que prévoit le *Traité sur le commerce des armes* (TCA), ainsi que la position commune de l'Union européenne du 8 décembre 2008. Une résolution du 5 avril 2024 du Conseil des droits de l'homme ainsi qu'une déclaration du 23 avril de plus de 40 experts indépendants des Nations unies rappelaient ces mêmes principes.

Mais c'est particulièrement la procédure lancée par l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de justice pour violation de la *Convention sur le génocide* qui a donné une nouvelle dimension au débat sur ce sujet, la CIJ ayant reconnu le risque d'un génocide. Par la suite, le Nicaragua a accusé l'Allemagne de complicité de génocide en raison de ses exportations d'armements vers Israël, qui représentaient 30 % des importations israéliennes sur les cinq dernières années. Le 30 avril, la CIJ a estimé qu'elle ne pouvait pas prononcer de mesure conservatoire, constatant que les exportations étaient passées de 200 millions d'euros à 1 million entre octobre 2023 et mars 2024, et que 98 % des licences d'exportation délivrées depuis le 7 octobre 2023 ne concernaient pas des armes à proprement parler.

Les regards se tournent vers les États-Unis. Du fait de l'importance de leur soutien à Israël (ils représentent 69 % des

« L'exécutif français reste flou sur l'armement qui est exporté vers Israël. »

importations), ils sont à même de faire pencher la balance sur ce sujet. L'Administration Biden s'est pour le moment résolue à ne pas utiliser le pouvoir de pression que représente l'arrêt de l'aide militaire. Le 7 mai, elle a annoncé suspendre la livraison d'une cargaison de bombes de forte intensité en raison des dégâts importants causés sur les civils, alors que l'armée israélienne se préparait à une offensive militaire à Rafah. Mais, une semaine plus tard, elle annonçait son intention de transférer pour 1 milliard de dollars d'armes à Israël.

De son côté, la France, deuxième exportateur mondial d'armement depuis 2023, vend relativement peu à Israël, avec 25 millions d'euros en 2022. L'exécutif reste flou sur ce qui est exporté vers Israël. Tout juste se contente-t-il de dire qu'il ne



Rassemblement propalestinien à Détroit (Michigan), aux États-Unis, le 19 mai 2024 pour protester contre le soutien de l'Administration Biden à Israël.

composants uniquement destinés à la réexportation. Mais ces maillons pourraient aussi être utilisés par l'armée israélienne qui détient un certain nombre de fusils compatibles avec ce composant. Plusieurs ONG, dont l'ACAT-France, ont déposé trois référés en avril demandant la suspension de tout ou partie des licences d'exportation d'armement, qui ont tous été rejetés. Pourtant, celui soutenu par l'ACAT-France portait précisément sur une licence, celle de ces fameux maillons, se conformant à une jurisprudence établie par le Conseil d'État le 27 janvier 2023 sur une affaire déjà portée par l'ACAT-France et son partenaire ASER.

En plus des exportations d'armements, il faut prendre en considération les biens à double usage qui peuvent être utilisés dans des systèmes d'armes. En 2022, la France a délivré 26 licences pour des biens relevant de la catégorie « capteurs et lasers ». Or, c'est précisément un capteur de l'entreprise Exxelia qui a été intégré dans un missile israélien vraisemblablement tiré le 17 juillet 2014 sur la maison de la famille Shuheibar dans la bande de Gaza. Trois enfants, Afnan (8 ans), Wassim (9 ans) et Jihad (10 ans), ont été tués et deux autres, Udai (15 ans) et Bassil (9 ans) sont grièvement blessés. L'ACAT-France avait alors porté l'affaire pour « complicité de crime de guerre » et « homicide involontaire » devant la justice française, et l'été dernier, dans une seconde affaire, une juge d'instruction a auditionné les parents des victimes venus de Gaza.

Le 17 juin, Disclose révélait que la France a livré des composants pour drones à Israël début 2024, avant d'en suspendre l'exportation. Pourquoi ce changement de décision ? On ne le sait pas, l'opacité en matière de vente d'armes est la règle. ♦

s'agit pas d'armements constitués, mais de composants destinés à la réexportation ou pour du matériel défensif. Le problème est qu'il n'existe aucune garantie au-delà de la parole du ministère. Le rapport annuel au Parlement ne nous permet pas de savoir précisément quels sont les armements et équipements exportés. De plus, il existe toujours un risque de diversion de leur usage final des équipements transférés.

LA SOCIÉTÉ CIVILE AGIT

L'ONG Disclose a révélé le 25 mars que des maillons utilisés avec des cartouches pour des fusils automatiques légers sont fabriqués par l'entreprise Eurolinks à Marseille et exportés vers Israël. La réponse du ministère : ce sont des

ORGANISER UN CINÉ-DÉBAT : LA RECETTE DE LA RÉUSSITE

◆ Une image n'est pas forcément la vérité. Elle est organisée, cadrée, montée, sonorisée... Elle obéit à des règles et à des contraintes techniques. Bref, elle est subjective, construite selon une volonté d'auteur. C'est sa limite, mais c'est aussi sa force. Car elle est aussi un témoignage qui permet le débat.

◆ Le cinéma doit nous permettre de jouer un rôle social important : celui d'éduquer à une lecture critique de l'image, quelle qu'elle soit. Essentiel quand on parle des droits humains !

1 QUELLE ŒUVRE CHOISIR ?

Documentaire ou fiction ? Ne rejetons pas trop rapidement l'œuvre de fiction, bien qu'elle demande peut-être un petit effort supplémentaire de préparation. Elle permet sans doute un plus large débat. Pour autant, les avantages des documentaires sont importants : l'auteur va droit au but, la durée est généralement plus courte, on est en face de protagonistes réels de l'histoire... À l'inverse, souvent, les films militants sont un peu trop didactiques et n'offrent que très peu de débats.

2 PRÉSENTATION

Avant le film, il est important de prévoir une courte présentation de l'œuvre, de l'auteur et de ses intentions – si on les connaît. On peut



présenter la durée de la projection et le format des échanges.

3 ANIMER LE DÉBAT

Après la projection vient le moment des échanges. Ils doivent être dirigés : on peut proposer au public de s'exprimer d'abord sur l'aspect artistique du film, l'histoire qu'il porte, les personnages, l'atmosphère, la musique et l'ambiance sonore ; et ensuite seulement, aborder les questions de fond – le sujet lui-même.

Quoi qu'il arrive, l'ACAT-France pourra vous aider.

LES OUTILS

L'ACAT-France possède une modeste médiathèque, en développement, qui contient les œuvres coproduites dont elle a les droits de diffusion. Notre chaîne YouTube donne accès à des interviews et documentaires.

Chaîne YouTube de l'ACAT-France :
www.youtube.com/@acat_france

◆ Notre association vous propose également des livrets d'accompagnement sur les films qu'elle soutient.

Livrets ACAT-France :
www.acatfrance.fr/actualite/des-projections-debats-pour-mobiliser

◆ Pour la fiction, les DVD sont à usage privé exclusivement. Cela implique d'acheter des DVD avec droits particuliers pour un usage public non payant. Des plateformes de diffusion existent sur le Web.

CNC : www.cnc.fr > recherche « diffusion non commerciale »

◆ Vous pouvez créer un partenariat avec un cinéma art et essai local, ce qui vous déchargera de tout problème légal.

N'hésitez pas à faire appel à des membres de groupes cinéphiles locaux, comme Pro-Fil (protestant) ou Signis (catholique) pour l'animation du débat.

Pro-Fil : www.pro-fil-online.fr
Signis : www.signis.net

Les films soutenus par l'ACAT-France

1 *Sept hivers à Téhéran*, de Steffi Niederzoll, 2023, 1 h 39.

2 *Que m'est-il permis d'espérer ?*, de Vincent Gaullier et Raphaël Girardot, 2022, 1 h 38.

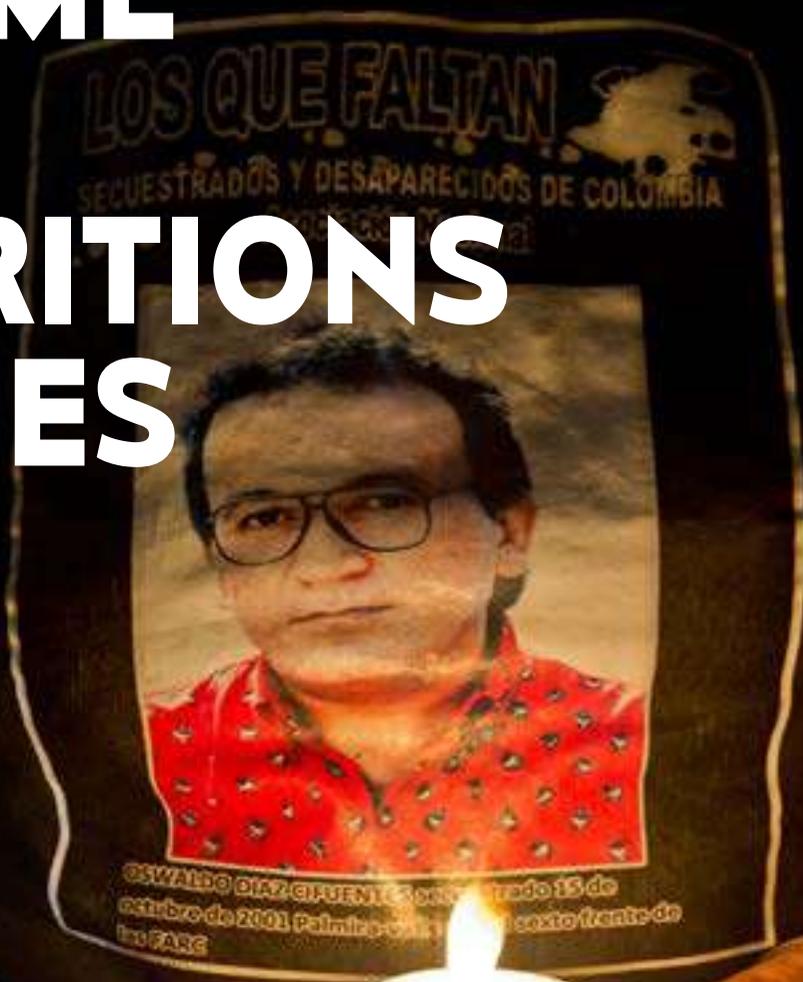
3 *L'Empire du silence*, de Thierry Michel, 2022, 1 h 50.

En Colombie, deux à trois personnes disparaissent chaque jour – comme Oswaldo Diaz Cifuentes, dont le portrait est ici reproduit sur un t-shirt.

POLITIQUE DE L'OUBLI

LE CRIME DES DISPARITIONS FORCÉES

Une disparition forcée est un enlèvement de personne et sa détention dans un lieu secret. L'incertitude inhérente aux disparitions forcées en fait un crime distinct de l'enfermement ou de l'exécution extrajudiciaires : les familles des victimes oscillent entre l'espoir et la désillusion, ce qui constitue une torture psychologique.



OLIVIER DE FROUVILLE

« LES FAMILLES ONT DES DROITS ET DES RECOURS À EXERCER »

ENTRETIEN AVEC OLIVIER DE FROUVILLE, professeur de droit public à Paris II et membre du Comité sur les disparitions forcées des Nations unies
PROPOS RECUEILLIS PAR LINDA CAILLE, rédactrice en chef déléguée d'*Humains*

Selon vous, depuis quand une disparition forcée est-elle un crime ?

Olivier de Frouville : Il faut remonter à la signature et la mise en œuvre du décret Nuit et Brouillard (7 décembre 1941), qui est une désignation écrite de la pratique des disparitions forcées. Ce décret prévoit que, dans les territoires occupés, les ennemis du Reich soient déportés dans le plus grand secret, puis qu'ils soient détenus dans des camps de concentration. Plus aucune information ne devait filtrer sur leur sort afin de faire disparaître ces personnes et de répandre la terreur dans la population. Keitel est notamment condamné au titre du décret Nuit et Brouillard pour crime contre l'humanité et crime de guerre lors des procès de Nuremberg (de novembre 1945 à décembre 1946).

Puis, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, avec les dictatures en Amérique latine, au Chili, au Brésil, en Bolivie, en Uruguay, au Paraguay et notamment en Argentine, où le phénomène est le plus significatif, les coups d'État militaires entraînent une pratique massive des disparitions forcées. On parle de plus de 30 000 disparus. Le schéma du crime est alors le même que celui décrit dans le décret Nuit et Brouillard, soit sur le territoire



national, soit de manière transnationale. Les victimes sont détenues dans des prisons secrètes, où elles sont torturées puis exécutées. On fait disparaître leur corps. Les familles de disparus, dont les Mères de la place de mai (1976-1983) en Argentine, vont porter ces "personnes disparues" devant les Nations unies. À partir de là, le terme de "disparitions forcées" est utilisé. Ces personnes n'ont pas "disparu", elles ont été forcées de disparaître. Ce crime d'État est orchestré par les forces de sécurité, par les services de renseignement, etc. C'est une politique de terreur. Il faut attendre 2006 et la *Convention sur les disparitions forcées* des Nations unies pour que le terme de crime soit utilisé. Les États doivent alors criminaliser, dans leur Code pénal, les disparitions forcées. Dans certaines circonstances,

les disparitions forcées sont aussi des crimes contre l'humanité.

Comment une disparition forcée devient-elle une torture ?

O. F. : Dans le décret Nuit et Brouillard, il y a un double objectif. À la fois faire disparaître les ennemis des nazis en les déportant et en les exterminant, et réduire les proches au silence. Le refus d'informer et la dissimulation du sort de la personne vont provoquer chez les proches, et plus largement dans leur communauté, un sentiment de terreur, d'angoisse et d'incertitude. Ce climat est entretenu par de fausses pistes qui ne donnent rien. Le disparu aussi est torturé dans la mesure où il se trouve dans un vide juridique et de vulnérabilité totale. En ce sens, la disparition forcée a été reconnue comme une torture par la Cour européenne des droits de l'homme.

Depuis 2010, comment la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions a-t-elle permis de retrouver des disparus ?

O. F. : C'est plutôt une conjonction d'efforts, qui incluent les procédures mises en œuvre par le Comité de la Convention. Il s'agit d'un comité



Au Mexique, on estime que 100 000 personnes sont portées disparues depuis 1962. Leurs proches continuent de manifester pour exiger du gouvernement des actions pour les retrouver.

Le congrès mondial sur les disparitions forcées

Le congrès mondial sur les disparitions forcées, « Universaliser la Convention », se tiendra les 15 et 16 janvier 2025 à Genève. Il est organisé par le Comité des disparitions forcées (organisme d'experts indépendants chargé de surveiller la mise en œuvre de la *Convention internationale*), en partenariat avec le Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, et avec le soutien du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires.

Pour plus d'informations :

www.edworldcongress.org/fr

19

pratique de la résidence surveillée est encadrée juridiquement et que les proches ont accès à l'information légale, la résidence surveillée n'est pas une disparition forcée. Par contre, si une résidence surveillée est une détention au secret, elle peut être assimilée à une disparition forcée. Il faut voir au cas par cas.

Comment l'ACAT-France peut-elle continuer de soutenir les familles de personnes disparues ?

O. F. : Souvent, les proches de personnes disparues n'ont pas conscience qu'elles sont victimes. Il arrive qu'elles croient le récit leur disant que leur parent disparu est un terroriste. Être une victime n'est pas uniquement un état psychologique vulnérabilisant, c'est aussi un état où chacun a des droits, il s'agit de les "mettre en capacité de". Les familles ont des droits et des recours à exercer. L'assistance juridique doit toujours aller de pair avec une assistance psychologique, sans se mettre à la place des familles. ♦

d'experts indépendants qui met en œuvre des procédures. Parmi elles, "l'action urgente", en vertu de laquelle toute personne (individu, association) qui a connaissance d'une disparition forcée peut la signaler au Groupe de travail. Sur la base de ce signalement, le Comité intervient auprès de l'État concerné afin que les mesures soient prises pour retrouver la personne. Cela fonctionne quand les États coopèrent, y compris les "États problématiques". Plus l'intervention est rapide, plus on a de chances de sortir la personne de la disparition forcée.

Il y a aussi d'autres acteurs, comme les ONG qui interviennent à travers des actions urgentes, des missions diplomatiques sur place. D'autres mécanismes spéciaux existent, comme celui

créé par l'Assemblée générale sur les personnes disparues en Syrie, qui a pour mandat de les rechercher dans le cadre du conflit syrien.

Dans quelle mesure la "résidence surveillée dans un lieu déterminé" est-elle une forme de disparition forcée ?

O. F. : La caractéristique de la disparition forcée, c'est le déni de la privation de liberté. Lorsque des informations sont demandées par les familles, les autorités responsables nient détenir la personne. Et cela peut aussi prendre la forme d'une dissimulation du sort réservé à la personne. Par exemple, quand elle a été exécutée, le corps est dissimulé. Deuxièmement, la personne est soustraite à la loi. Lorsque la

MEXIQUE, COLOMBIE

LES FAMILLES
S'ORGANISENT

TEXTE ROSARIO LEDESMA, responsable Programmes et plaidoyer Amériques de l'ACAT-France

La quête de vérité et de justice des familles de disparus a marqué l'histoire de l'Amérique latine. Depuis la fin du siècle dernier, ces personnes, pour la plupart des femmes, se sont mobilisées pour faire face à un problème qui n'a pas encore trouvé de solution. Motivées par la douleur et l'indignation face à la négligence des États, elles sont devenues des symboles de résistance et d'espoir dans la lutte pour les droits humains.

Ce crime prend racine dans le contexte des dictatures militaires des années 1960 aux années 1980. En 20 ans, 90 000 personnes ont été victimes de cette pratique aberrante dans différents pays de la région. Toutefois, ce phénomène n'est pas exclusif aux dictatures. Le Mexique et la Colombie, avec des gouvernements civils élus, sont aussi le théâtre de ce crime odieux. Aujourd'hui, les disparitions forcées réapparaissent en Amérique latine,

« Derrière chaque disparu se trouvent des familles qui cherchent inlassablement leurs proches. »

dans un contexte de gouvernements néolibéraux favorisant des projets extractifs : les gouvernements et les grandes entreprises utilisent la disparition forcée pour semer la terreur et briser les résistances communautaires à l'exploitation des terres. Face à l'abandon des autorités, les proches des victimes se sont organisés en collectifs autonomes et se sont

lancés dans de longues recherches. Ils parcourent les morgues et les fosses communes, déterrent les corps en décomposition et demandent des comptes aux autorités pour retrouver leurs enfants, leurs frères et sœurs, leurs parents ou leurs amis. Ces collectifs sont majoritairement composés de femmes qui mènent une lutte opiniâtre contre la terreur et la violence, devenant des actrices fondamentales de la défense des droits humains.

LES MÈRES CHERCHEUSES

Au Mexique, depuis 1964, plus de 114 745 personnes ont disparu, selon le Registre national des personnes disparues et non localisées. 97 % de ces disparitions ont eu lieu après 2006, lorsque l'ancien Président Felipe Calderón a déclaré la « guerre contre la drogue » dans le cadre d'une stratégie de sécurité qui a largement échoué. Derrière chaque disparu se trouvent des familles qui cherchent inlassablement leurs proches. Aujourd'hui, dans 26 des 32 États du Mexique, il existe au moins 234 collectifs, dirigés pour la plupart par des femmes qui ont acquis des compétences spécialisées pour retrouver leurs proches disparus.

Parmi celles-ci figure Cecilia Patricia Flores Armenta, plus connue sous le nom de Ceci Flores. Cette femme courageuse a retrouvé 1 500 personnes dans des tombes clandestines et continue de rechercher ses deux enfants disparus en 2015 et 2019. Ceci Flores a fondé le collectif Madres Buscadoras de Sonora, en 2019, après l'enlèvement de son deuxième fils par le crime organisé. Depuis, elle est parvenue à retrouver 1 320 personnes vivantes dans différentes régions du pays, une liste dont elle fait elle-même partie.

Le matin du 16 avril 2023, elle est partie à la recherche de personnes avec des policiers, mais 15 heures se sont écoulées sans que l'on sache où elle se trouvait. Heureusement, Ceci Flores a été retrouvée saine et sauve le lendemain. Le 17 juin 2024, Ceci Flores a de nouveau disparu pendant 20 heures avant d'être retrouvée semi-consciente. Elle a été transportée à l'hôpital. Aucun signe visible de violence n'a été constaté. Les « mères chercheuses » (comme on appelle au Mexique les femmes qui recherchent leurs disparus) ne condamnent pas les auteurs de ces crimes, mais veulent retrouver les êtres qui

En 2010, l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 30 août journée internationale des victimes de disparition forcée. Cette journée est ici célébrée à Bogota, en Colombie, par les familles et les proches de personnes disparues.

leur sont chers. Et le prix à payer est élevé: la vie elle-même. En 2022, cinq mères chercheuses ont été tuées, ce qui montre le danger extrême auquel ces femmes sont confrontées.

LES FAMILLES PRISES POUR CIBLE

En Colombie, entre 1985 et 2016, la Commission de la vérité a recensé 121 768 cas de disparitions forcées, avec des estimations atteignant 210 000 victimes réelles. Cette pratique, utilisée pour affaiblir les leaderships sociaux et dissimuler des actes de violence, a laissé une marque indélébile sur le pays. On estime que 52 % de ces disparitions ont été commises par les groupes paramilitaires, bien que des réseaux institutionnels au sein des services de renseignement et des forces armées aient facilité ces actes. Comme au Mexique, les familles des disparus colombiens sont également victimes de ce crime. Leur lutte pour retrouver leurs proches les a conduites à parcourir les morgues, les hôpitaux et les camps armés. Ces femmes chercheuses consacrent leurs ressources et leurs vies à cette mission.

L'une des organisations les plus remarquables dans ce domaine est l'Association des parents de détenus et disparus (Asfaddes), fondée en 1983. Dans un contexte où les disparitions forcées étaient classées comme des enlèvements ou d'autres délits, l'Asfaddes a relevé le défi d'obtenir leur classification juridique, défiant l'indifférence de la classe politique. Après plus de 15 ans de lutte, la loi 589 a été adoptée en 2000, reconnaissant la disparition forcée comme un crime. Mais, malgré de nombreux outils juridiques pour lutter contre ce crime, la Colombie reste un pays où deux à trois personnes disparaissent chaque jour.

Depuis plus de 25 ans, les membres d'Asfaddes résistent aux accusations, au harcèlement, à la persécution et aux menaces. Certains ont même disparu pour avoir organisé et exigé le retour en vie de leurs proches. C'est le cas de Claudia Patricia Monsalve et d'Ángel José Quintero, membres de l'Asfaddes détenus et disparus le 6 octobre 2000 à Medellín.

L'impact émotionnel sur les familles est dévastateur: 90 % d'entre elles éprouvent de la peur et de l'impuissance, et 41 % voient leur noyau familial se fracturer, selon les résultats du rapport de la Commission de la vérité. La recherche constante et l'incertitude affectent profondément leur bien-être émotionnel et mental, représentant une forme de torture qui laisse des traces permanentes. ♦



PORTRAITS

OÙ SONT-ILS ? OÙ SONT-ELLES ?

L'Amérique latine et l'Afrique sont marquées durablement par les disparitions forcées. Les militantes et militants, proches ou non des disparu(e)s, scandent souvent : « *N'oubliez pas leur nom !* » En voici quelques-uns suivis par l'ACAT-France.

TEXTE ROSARIO LEDESMA, responsable Programmes et plaidoyer Amériques de l'ACAT-France
ET CLÉMENT BOURSIN, responsable Programmes et plaidoyer Afrique de l'ACAT-France

22

Mexique**Ricardo Lagunes ⁽¹⁾
et Antonio Díaz ⁽²⁾**

Disparus depuis janvier 2023

Le 15 janvier 2023, le leader communautaire Antonio Díaz Valencia et le défenseur des droits humains Ricardo Lagunes Gasca ont disparu alors qu'ils circulaient entre les États du Michoacán et de Colima, au Mexique. Les activistes rentraient chez eux après avoir tenu des réunions avec les membres de la communauté autochtone de San Miguel d'Aquila, dans le but d'organiser une action collective concernant les répercussions environnementales et sociales de l'entreprise minière Ternium. Leur camionnette a été retrouvée vide, criblée de balles. Cette disparition s'inscrit dans un contexte de menaces de la part de représentants de Ternium, ainsi que de plaintes déposées par la communauté contre l'entreprise. Depuis, les familles sont dans l'angoisse et le désarroi, tandis que les comités de recherche n'avancent pas dans leurs efforts pour les retrouver. ♦





Burundi Jean Bigirimana (3)

Disparu en juillet 2016

Le 22 juillet 2016, la rédaction du groupe de presse Iwacu reçoit un appel téléphonique. Une voix féminine murmure : « Des hommes à bord d'un pick-up aux vitres teintées viennent de brutaliser votre collègue pour le forcer à monter à l'arrière de leur véhicule, au milieu de policiers lourdement armés ; ils se dirigent vers Muramvya. » C'est la dernière fois que le journaliste Jean Bigirimana, âgé de 37 ans, est vu. Il était allé à Bugarama, commune située à 40 kilomètres au nord-est de la capitale Bujumbura, pour rencontrer un informateur. Des témoins affirment que les auteurs de l'enlèvement seraient des agents en civil du Service national de renseignement (SNR). Officiellement, l'enquête sur sa disparition est en cours. Mais la justice burundaise, faute de volonté politique du régime en place, n'entreprend aucune démarche concrète en vue d'établir la vérité. ♦



Mexique Lorenza Cano Flores

Disparue depuis janvier 2024

Lorenza Cano Flores a rejoint le Collectif Salamanca unis pour les disparus en 2018, après la disparition de son frère. Lorenza était l'une des femmes les plus actives de ce collectif. Le 15 janvier 2024, Lorenza était chez elle avec son mari et son fils. Vers 22 heures, un groupe d'hommes

Tchad Ibni Oumar Mahamat Saleh (4)

Disparu depuis février 2008

Le 3 février 2008, l'opposant Ibni Oumar Mahamat Saleh – président du Parti pour les libertés et le développement (PLD) – est enlevé à son domicile de N'Djamena par des militaires de la garde présidentielle, devant sa femme et l'un de ses fils. Il ne donnera plus jamais signe de vie. Fin février 2008, Nicolas Sarkozy promet : « La France veut la vérité et je ne céderai pas sur ce point. » Face à l'absence d'avancées de la justice tchadienne et au manque d'initiatives prises par la France pour que la vérité éclate, le 25 mars 2010, l'Assemblée nationale adopte une résolution demandant au gouvernement français de faire pression

sur les autorités tchadiennes afin que la lumière soit faite. Pendant près d'une décennie, les autorités tchadiennes font semblant d'enquêter sur cette disparition. Le 7 février 2012, la famille d'Ibni dépose plainte en France. En avril 2014, l'ACAT-France se constitue partie civile. Jusqu'en 2015, la procédure judiciaire avance lentement en France, puis se fige alors que les enfants de l'opposant se rapprochent du régime au pouvoir au Tchad. ♦



23

armés a fait irruption dans la maison et l'a enlevée. Lorsqu'ils ont tenté de les arrêter, son mari et son fils ont été abattus sur place. À ce jour, on ne sait toujours pas où se trouvent Lorenza et les responsables de ces crimes. Le Comité des Nations unies sur les disparitions forcées (CED) a demandé à l'État mexicain d'établir un plan de recherche complet et d'identifier le groupe d'hommes armés impliqué dans cette disparition. Cependant, les recherches pour retrouver Lorenza se poursuivent sans résultats. ♦

→→



Cameroun Franklin Mowha (6)

Disparu depuis août 2018

En août 2018, le défenseur des droits humains Franklin Mowha – président de l'association de défense des droits humains Front des défenseurs pour l'intérêt citoyen (Frontline Fighters for Citizen Interest, FFCI) et membre du Réseau de défense des droits humains en Afrique centrale (Redhac) – est en mission dans le sud-ouest du Cameroun pour documenter des cas de violations des droits humains en lien avec la crise sociopolitique

dans les régions anglophones.

Le 6 août 2018, il communique avec son épouse et des collègues par téléphone.

Ensuite, il ne donne plus signe de vie.

Le 4 septembre 2018, sa famille et l'association FFCI portent plainte auprès du procureur de la République au tribunal de première instance de Kumba pour la disparition de Franklin Mowha.

Les autorités camerounaises restent silencieuses sur cette disparition forcée et la justice n'a jamais entrepris d'enquête pour retrouver le défenseur ni expliquer sa disparition. ♦

Cameroun Samuel Wazizi (7)

Disparu depuis août 2019

Le journaliste Samuel Wazizi est arrêté par la police à Buea le 2 août 2019. Accusé d'être un « terroriste » par les autorités du Cameroun, il est détenu cinq jours avant d'être transféré le 7 août vers une installation militaire de la même ville, située dans la région du Sud-Ouest anglophone. Son avocat, Emmanuel Nkea, le voit une dernière fois avant son transfert vers la capitale Yaoundé.

Le journaliste de 36 ans de Chillen Muzik and TV (CMTV) lui confie avoir été arrêté à cause de ses propos critiques sur la gestion de la crise anglophone.

À partir du 7 août 2020, Samuel Wazizi est porté disparu.

Il faut attendre que le média indépendant

Équinoxe Télévision évoque son décès sur ses ondes le 2 juin 2020 pour que les autorités camerounaises communiquent sur cette affaire.

Le 5 juin 2020, le porte-parole du ministère de la Défense déclare que Samuel Wazizi, « *actif au sein d'un groupe séparatiste* »,

est décédé d'une infection généralisée le 17 août 2019 à l'hôpital militaire de Yaoundé sans en apporter les preuves.

Jusqu'à ce jour, le corps de Samuel Wazizi n'a pas été rendu à sa famille.

Il est porté disparu.

La justice camerounaise demeure silencieuse. ♦



Rwanda Innocent Bahati (8)

Disparu depuis février 2021

Poète rwandais, Innocent Bahati est porté disparu depuis le 7 février 2021.

Il voyageait dans le district de Nyanza, dans le sud du Rwanda. Après deux jours sans nouvelles, ses proches ont saisi le Bureau d'enquêtes du Rwanda qui a ouvert une enquête, puis déclaré que le poète n'était pas détenu par le Bureau.

Connu pour son expression ouverte et critique sur les questions sociales, il publiait ses poèmes sur YouTube et Facebook et se produisait lors d'événements poétiques. Les proches d'Innocent Bahati pensent que sa disparition est liée à sa poésie critique. Le 16 février 2022, dans un média en ligne, le Bureau d'enquêtes du Rwanda a affirmé qu'Innocent Bahati avait quitté le Rwanda pour se rendre en Ouganda, où il avait des contacts réguliers avec des groupes « *antiRwanda* », sans donner plus d'explications. Ses proches sont sans nouvelles de lui depuis le 7 février 2021. ♦

AGIR AVEC L'ACAT



28

EN AVANT

La vidéosurveillance algorithmique à l'aube des Jeux olympiques

26

QUOI DE NEUF ?

Messages, infos, outils, idées pour militer



30

EN CAMPAGNE

Retour sur l'AG de l'ACAT-France

25



32

RETOURS SUR ACTIONS

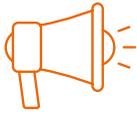
Bonnes et mauvaises nouvelles à travers le monde

36

CULTURE

Nous aimons *S'engager* – Comment les jeunes se mobilisent face aux crises, de la sociologue Claire Thoury





AGIR

QUOI DE NEUF ?

Un été contre l'oubli

En cette période estivale où nombre d'entre nous vont retrouver la joie des moments partagés en famille, nous ne devons pas oublier ceux qui se battent pour retrouver leurs proches disparus. Encore plus cet été 2024, où nous célébrons le 50^e anniversaire de l'ACAT-France, nous devons nous rappeler pourquoi nous avons commencé ce voyage ensemble. Notre mission, guidée par l'amour du prochain, nous appelle à agir. Chaque victime est une personne avec une famille, des amis, des rêves brisés. Leur disparition est une blessure profonde pour la société entière, un appel urgent à notre conscience collective. En tant qu'adhérents, notre engagement est crucial. Alors, comment faire pour militer et transmettre à nos proches l'envie de le faire à leur tour ?

Chacun de nous peut devenir un défenseur des droits en sensibilisant sur les droits humains, en contactant l'ACAT de sa région pour rencontrer des personnes qui partagent ses valeurs, en faisant découvrir notre revue, en utilisant nos ressources pour organiser des événements locaux, ou encore en relayant nos interpellations pour que les décideurs prennent des mesures concrètes. Enfin, n'oublions pas la puissance de la prière. Prions ensemble pour les disparus et leurs familles, pour qu'ils trouvent force et réconfort, et pour que justice soit rendue. En ce 50^e anniversaire, renouvelons notre engagement avec plus de vigueur et de détermination que jamais. Que notre foi soit notre guide et notre force dans cette lutte. Ensemble, nous pouvons faire entendre la voix des disparus et travailler pour un monde où de telles atrocités n'ont plus leur place. Ensemble, continuons à être la lumière dans les ténèbres, l'espoir dans le désespoir et la justice face à l'injustice.

ELSA LE BRETTEVILLOIS,
directrice de la communication
de l'ACAT-France

DES RANDONNÉES THÉMATIQUES POUR DÉCOUVRIR LES DROITS HUMAINS

À l'occasion des 50 ans de l'ACAT-France, un groupe d'adhérents a travaillé sur une action concrète d'éducation aux droits humains.

Cela a donné le « parcours découverte des droits de l'Homme » destiné aux plus jeunes, curieux de découvrir les droits humains sur leur territoire.

En effet, de nombreuses villes de France comptent des lieux de mémoire (places, rues, monuments...) qui font référence à des événements historiques ou à des personnalités liées aux droits humains.

Ces parcours sont conçus comme des randonnées thématiques. Certaines ont déjà été imaginées à Paris (de la place de Grève au jardin mémorial de la Saint-Barthélemy, en passant par le Mémorial de la Shoah, la place des Vosges avec la maison de Victor Hugo ou la place de la Bastille) ou encore sur le chemin des déportés au Struthof, en Alsace.

Des fiches types ont été rédigées pour faciliter la création de votre parcours découverte. Pour en savoir plus, vous pouvez contacter la vie militante direction-viemilitante@acatfrance.fr



ON PARLE DE NOUS

🔍 POUR RETROUVER CES RESSOURCES MÉDIA SUR INTERNET, TAPEZ «ACAT» ET LES MOTS-CLÉS SUIVANTS SUR VOTRE MOTEUR DE RECHERCHE, LE NOM DES MÉDIAS CONCERNÉS OU LE NOM DU GROUPE LOCAL.

- Une importante couverture des actions des groupes locaux : dans **Le Télégramme** pour la visite de l'ambassadrice ACAT-France au Liban, Antoinette Chahine, aux Pays de Morlaix ; dans **Sud-Ouest** pour les soirées cinéma du groupe de Libourne ; dans **La Nouvelle République** pour les contributions du groupe de La Riche à la journée internationale de lutte pour les droits des femmes ; dans **L'Alsace** pour la soupe de la solidarité du Val d'Argent ; dans **La Dépêche** pour le cercle de silence de Lavelanet, engagé pour l'abolition de la peine de mort dans le monde, et dans **Sud-Ouest** pour une nouvelle soirée cinéma et droits de l'homme au Rex de Tonneins.

- Mention spéciale aux jeunes de l'ACAT du Bocage, aperçus dans les colonnes de **L'Orne combattante** et **Sud-Ouest** : ils feront 350 km à vélo pour assister à la cérémonie d'ouverture de la trêve olympique à l'église de La Madeleine, le 19 juillet, en présence du président du Comité international olympique.

- Les 50 ans de l'association sont déjà couverts dans **Le Nouveau Messager** et dans l'émission *Solaé* de **France Culture** qui a reçu, le 26 mai dernier, Colette Chanas-Gobert, du Comité directeur de l'ACAT-France, et Laurence Rigollet, directrice du pôle Vie militante.



Mamadou Billo Bah rend visite à l'ACAT-France

Le 3 mai 2024, Mamadou Billo Bah (*photo*), coordinateur national de Tournons la page (TLP-Guinée), est venu au siège de l'ACAT-France afin d'évoquer la situation des droits humains en Guinée. L'ACAT-France est intervenue en sa faveur à plusieurs reprises ces dernières années, lorsque ce militant de la société civile a fait l'objet d'arrestations et de détentions arbitraires. L'ACAT-France reste mobilisée sur la Guinée et l'appui à la société civile locale.

AG DE L'ACAT-FRANCE : EN ROUTE !

C'était un vrai défi que de tenir l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire et extraordinaire de l'ACAT-France en moins de huit heures ! Écouter le rapport moral et le rapport d'activités, approuver les finances, élire les membres du Comité directeur, voter les modifications aux statuts demandées par le ministère de l'Intérieur et la démarche de transformation proposée par le Comité directeur... Les 115 délégués sont repartis conscients de l'évolution à vivre pour que l'ACAT-France reste fidèle à sa vocation chrétienne de défendre la dignité humaine au travers de ses mandats. Certes, sur ce chemin du changement, il y aura quelques résistances, mais « Demain l'ACAT », nom choisi par l'assemblée, se présente comme une nouvelle aventure pleine de promesses pour la défense des victimes.

THÉOLOGIE SUR YOUTUBE

L'intégralité des trois visioconférences organisées par la commission Théologie de l'ACAT-France sur le thème des atteintes aux droits humains dans les communautés chrétiennes est en ligne et en libre accès sur la chaîne YouTube de l'ACAT-France.
www.youtube.com/@acat_france

ENSEMBLE POUR LA PAIX

Les 24, 25 et 26 avril, l'ACAT-France a participé à l'assemblée générale du projet Ensemble pour la paix, dont elle est membre depuis sa création en 2017. Ce réseau d'organisations françaises et colombiennes vise à soutenir des dialogues de construction de la paix entre la société civile, les autorités publiques et les initiatives locales dans trois zones rurales de Colombie durement touchées par le conflit armé. Lors de cette assemblée, des espaces de réflexion entre les organisations ont été créés afin d'améliorer l'échange d'expériences et de mener un travail de plaidoyer multinationale, articulant le local, le national et l'international.

LA VIDÉOSURVEILLANCE ALGORITHMIQUE À L'AUBE DES JEUX OLYMPIQUES

ENTRETIEN AVEC **FÉLIX TRÉGUER**, chercheur associé au centre **Internet et Société** du CNRS et membre fondateur de la **Quadrature du Net**
 PROPOS RECUEILLIS PAR **ÉMILIE SCHMIDT**, responsable Programmes et plaidoyer France sûreté & libertés de l'**ACAT-France**

La Quadrature du Net est une association de défense des libertés fondamentales dans l'environnement numérique. Elle lutte contre la censure et la surveillance, qu'elles proviennent d'États ou d'entreprises privées. À l'occasion des Jeux olympiques, la France prend un virage sécuritaire inquiétant reposant sur la surveillance de masse.

Qu'est-ce que le programme Technopolice de La Quadrature du Net ?

F. T. : L'initiative Technopolice résulte d'une urgence qui nous a sauté aux yeux fin 2017. À l'époque, on prend connaissance dans la presse du projet d'Observatoire Big Data à Marseille, un prototype de police prédictive poussé par la ville. On a fait une première demande d'accès aux documents administratifs, et on a compris que quelque chose se passait. C'était une période où les médias et les organisations de défense comme la nôtre parlaient de la reconnaissance faciale en Chine, de la police prédictive aux États-Unis, mais éludaient complètement le fait que de nouvelles technologies policières étaient en train de s'établir en France. Il fallait réagir.

L'enjeu de cette campagne a donc été de mettre en place une suite d'outils et quelques méthodes facilement reproductibles pour documenter ces projets – à l'image des demandes d'accès aux documents administratifs, les "demandes CADA" – et de construire des analyses et des argumentaires pour tenter de souligner leurs dangers et tous les enjeux politiques et juridiques qu'ils soulèvent. On a donc rédigé un manifeste signé par plusieurs autres groupes pour expliquer le sens de notre opposition à ces déploiements, on a mis en place plusieurs de ces outils, notamment un forum public qui permet à des

citoyens, des chercheurs ou des journalistes de collaborer, d'échanger, de faire de la veille et de partager le fruit de leurs recherches pour documenter ces projets.

Outre la documentation, l'objectif était aussi de permettre à des collectifs locaux de s'organiser, d'agir localement tout en ayant un espace commun où échanger sur les stratégies, sur les arguments à construire.

Que peut-on attendre des Jeux olympiques en termes de surveillance ? Des modifications législatives sont-elles à prévoir ?

F. T. : Les JO constituent un gigantesque accélérateur de surveillance en France : relèvement du quota des interceptions de communications par les services de renseignement ; criblage de près d'un demi-million d'individus via le passage en revue de fichiers de police ; retour du QR code pour contrôler les déplacements, alors que près des deux tiers du territoire de la capitale risquent d'être interdits à la circulation à un moment des Jeux ; de nombreuses zones soumises à un régime antiterroriste avec "périmètres de sécurité" et barrages filtrants ; vaste recours aux drones de surveillance ; développement de nouveaux programmes de surveillance des réseaux sociaux au ministère de l'Intérieur ; et enfin – ce qui nous inquiète le plus –, expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique (VSA).

Sur la base de la loi relative aux JO du 19 mai 2023, les préfetures pourront ainsi utiliser des algorithmes visant à détecter huit types de situations, dans et aux abords des lieux accueillant du public et des réseaux de transport. Franchir une ligne, marcher à contresens ou faire partie d'une "densité trop importante de personnes" pourra conduire à des signalements automatiques à destination de la police, dans les centres où sont visionnées les images de vidéosurveillance. Qu'on ne s'y trompe pas : le danger ne réside pas tant dans ces quelques usages limités que dans l'élargissement



programmé des cas d'usage et, à terme, le projet d'une surveillance systématique et généralisée de l'espace public. Car les promoteurs de la VSA sont déjà en train de pousser à cet élargissement dans des propositions législatives. C'est pourquoi, en lien avec nos camarades organisés localement et toutes les personnes qui voudront se joindre à nous, nous relançons une campagne pour faire obstacle à cette légalisation.

Avez-vous des exemples de mesures exceptionnelles devenues pérennes ?

F. T. : En France, les exemples ne manquent pas. À notre connaissance, de l'accès aux données de connexion par la police aux boîtes noires de la loi renseignement, en passant par les dispositions d'état d'urgence antiterroriste incluses dans le droit commun en 2023, la totalité des mesures de surveillance d'abord adoptées à titre temporaire ou expérimental a été pérennisée. Il en ira sans doute de même avec la VSA si, collectivement, nous ne parvenons pas à l'empêcher. Quant aux grands événements comme les Jeux olympiques, ils sont des moments d'exception qui servent à imposer des projets existants. Le chercheur Jules Boykoff compare ce phénomène à la "théorie du choc" dégagée par Naomi Klein, où les gouvernements utilisent une catastrophe ou un trauma social pour faire passer des lois basées sur la privatisation et la dérégulation.

L'État brésilien a profité des JO de 2016 à Rio pour mener des opérations quasi militaires et violentes dans les favelas ou expulser des personnes de leur logement. De la même

Incompatibles avec la démocratie, les mesures de surveillance de masse mises en place en vue de la tenue des Jeux olympiques à Paris sont amenées à être pérennisées après l'événement. Un danger dénoncé par La Quadrature du Net.

manière, le gouvernement japonais a utilisé les Jeux de Tokyo pour faire passer une loi "anticonspiration" qui était en réalité voulue de longue date, les gouvernements nippons successifs ayant tenté à trois reprises de faire adopter une législation analogue. Cette loi a été critiquée par les Nations unies, au regard des atteintes aux libertés qu'elle créait et aux pouvoirs de surveillance qu'elle conférait à l'État.

Quelles sont les dérives possibles de l'emploi de ces technologies ?

F. T. : Petit à petit, par l'intelligence artificielle et l'informatisation continue, ce sont des États policiers qui se reconstituent dans les régimes libéraux, avec des formes de normalisation puissantes, une gabegie d'argent public qui entretient l'industrie de la surveillance et un primat donné aux approches policières. En réalité, ces approches technosécuritaires se révèlent incapables d'apporter une vraie sécurité, de contribuer à une société plus juste, durable, apaisée. C'est cette idéologie et ses effets délétères qu'il nous faut combattre. Les formes de vie démocratiques sont incompatibles avec un espace public saturé de technologies de surveillance. ♦

UN HÉRITAGE À FAIRE VIVRE

TEXTE YVES ROLLAND, président de l'ACAT-France

Cet article est une adaptation du rapport moral présenté à l'ACAT-France réunie en assemblée générale le 15 juin 2024 à Paris.

30 « **N**ous sommes solidaires de ceux qui sont martyrisés, démolis, persécutés, où qu'ils se trouvent. Nous sommes convaincus que la torture, sous toutes ses formes, est une manifestation particulièrement scandaleuse et injustifiable du mal que l'Homme puisse faire à l'Homme. Nous sommes convaincus que l'abolition de la torture passe par l'action pour en arrêter l'usage, en éliminer les causes et prévenir son retour. Nous sommes convaincus que le message d'amour de l'Évangile retentit dans l'histoire comme appel à la justice et à la paix. L'espérance refuse toute passivité et s'exprime en actes. Le silence est complice. [...] Responsables de l'avenir, nous, chrétiens regroupés dans l'ACAT, déclarons solennellement nous engager à la vigilance et à l'action devant ce qui permet ou provoque la torture. »

Ce texte pourrait avoir été rédigé ce matin. Il s'agit d'une pétition lancée à l'occasion des 20 ans de l'ACAT et il me paraissait intéressant de faire ce petit détour par le passé, pour nous rappeler que les choses n'étaient pas plus évidentes ni plus faciles

« Nos actions s'appuient sur le droit, c'est notre légitimité. »

il y a 30 ans. Mais aussi pour souligner que nous avons relevé le défi et continué le combat – avec plus ou moins de succès, avec nos modestes moyens, mais nous l'avons poursuivi. Par exemple, le seul fait de prononcer et de publier le nom des victimes torturées, emprisonnées ou disparues, constitue déjà une victoire contre l'oubli, qui est l'objectif premier des gouvernements avant tout soucieux de faire taire leurs opposants. Nos actions s'appuient sur le droit. C'est notre légitimité.

Notre revendication d'une police au service de la protection des citoyens, dont les interventions doivent toujours s'inscrire dans un cadre légal, être légitimes et proportionnées, nous a aussi conduits à engager avec succès une action en justice pour obliger l'État français à permettre une identification effective et en toutes circonstances des agents des forces de l'ordre, préliminaire indispensable à un contrôle et à d'éventuelles sanctions en cas d'infractions.

UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

Je voudrais évoquer aussi deux cycles de visioconférences qui constituent autant d'outils d'information et de sensibilisation modernes au service du plus grand nombre et préfigurent une nouvelle approche de l'éducation aux droits humains qui ne demande qu'à se développer. Le premier, à l'automne 2023, sur le scandale de la surpopulation carcérale en France, a été organisé conjointement par le groupe de travail sur les Lieux privatifs de liberté en France et par les pôles Vie militante et Plaidoyer du secrétariat national. Le second cycle, organisé par la commission Théologie avec l'appui du pôle Vie militante et de la commission Communication du secrétariat national, portait sur les atteintes aux droits humains au sein de nos communautés chrétiennes. Ces conférences ont rassemblé à six reprises entre 60 et 100 personnes et sont consultables sur la chaîne YouTube de l'ACAT-France.

Cette année, la gouvernance de l'association s'est engagée dans trois grands chantiers : celui qui concerne nos règles communes d'organisation et de fonctionnement (les statuts et le Règlement intérieur), celui du diagnostic stratégique de l'association et des suites qu'il induit, et celui des 50 ans de l'ACAT-France.

Nos statuts, anciens et nouveaux, posent que nous sommes « organisés en régions ». Or, il n'y a de région vivante que s'il y



a des groupes locaux actifs sur son territoire. Il est indispensable que le groupe local se reconnaisse et soit reconnu en tant qu'«entité», «partie» d'une association loi 1901 dénommée l'ACAT-France. De sorte que plus personne n'ait dans l'idée qu'il est nécessaire de créer une autre association loi 1901 pour agir localement au nom de l'ACAT-France. Les modifications des statuts demandées par le ministère de l'Intérieur n'impliquent pas la fin de l'existence du groupe local lui-même, mais la dissolution des associations locales. Autrement dit, favoriser les synergies entre les groupes d'une même région – plutôt que l'atomisation de ces mêmes groupes en plusieurs associations distinctes et juridiquement autonomes – est un choix existentiel qui dépasse la question des statuts et du règlement intérieur.

NOUS ASSUMER MILITANTS CHRÉTIENS

Le deuxième point que je voudrais développer concerne l'avenir de notre association. Comme annoncé l'an dernier, le Comité directeur a désigné un consultant professionnel, extérieur à l'association, pour dresser une photographie, un diagnostic stratégique de développement de l'ACAT-France. Ce diagnostic a été réalisé.

À la suite de l'appel prophétique des fondatrices et fondateurs de l'ACAT, notre association s'est développée dans un formidable mélange d'intuition, d'énergie et de foi. Cet héritage, nous l'avons ensemble, collectivement, fait vivre pendant plusieurs générations, mais il nous faut, dans le même élan, nous poser la question : « *Quelle association allons-nous laisser aux générations qui nous suivent ?* »

Les 115 délégués ont pris conscience de l'évolution à vivre pour que l'ACAT-France reste fidèle à sa vocation chrétienne de défendre la dignité humaine au travers de ses mandats.

Il ne s'agit pas de « durer » pour « durer », mais d'interroger les fondements sur lesquels continuer d'exercer notre mandat, dans un monde qui a changé et change même en permanence. Poursuivre le combat, oui, mais quelles actions, avec quels moyens, en direction de quels interlocuteurs et avec quels partenaires ? Si nous continuons à nous assumer militants chrétiens, désireux de vivre un œcuménisme vivant, opérationnel, quelles relations voulons-nous maintenir ou établir avec nos diverses Églises ? Et quels moyens mobilisons-nous pour cela ? Il s'agit donc d'entreprendre une réelle et profonde démarche de mutation, de conversion, d'où la décision du Comité directeur de solliciter l'accompagnement d'une équipe de spécialistes et de demander à l'assemblée générale, seule compétente pour fixer les orientations générales de l'association, de s'impliquer dans cette démarche.

Si transformation il y a dans la démarche, nouveauté il y aura dans la fête d'anniversaire de nos 50 ans. La plupart des régions représentées à l'AG ont déjà marqué cet anniversaire qui trouvera son point d'orgue dans les journées des 6 et 7 décembre 2024 à Paris. Ce seront de beaux et grands moments de fraternité !

Or, « *le secret de l'Espérance, c'est la fraternité* » (Geneviève de Gaulle-Anthonioz). ♦



Retour sur les bonnes et les mauvaises nouvelles de ces derniers mois, ainsi que sur les situations qui demandent encore toute notre vigilance.

Tenez-vous informé : @ACAT_FRANCE

1) BONNE NOUVELLE

Maroc

LE DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS RIDA BENOTMANE REMIS EN LIBERTÉ

Rida Benotmane a été libéré le 9 mars après avoir purgé une peine d'un an et demi de prison. Il avait été arrêté en septembre 2022 pour des contenus postés sur les réseaux sociaux, puis condamné à trois ans de prison le 7 novembre 2022, avant de voir sa peine réduite en appel en février 2023. Continuellement maintenu à l'isolement, il n'avait le droit de sortir qu'une heure et demie par jour dans une petite cour, toujours seul.

👉 L'ACAT-France s'est mobilisée pour demander la libération de Rida Benotmane ainsi que celle des autres prisonniers politiques.

2) BONNE NOUVELLE

Chine

LA JOURNALISTE-CITOYENNE ZHANG ZHAN A ENFIN ÉTÉ LIBÉRÉE

Zhang Zhan a été libérée en mai 2024, après quatre ans de détention arbitraire pour avoir informé ses concitoyens de la réalité de la situation à Wuhan lors du pic de la pandémie de Covid-19. À l'international, la mobilisation de la société civile et des médias pour sa libération a été forte. Une indignation nécessaire, d'autant que sa détention a été marquée par la torture. Toutefois, la vigilance reste de mise quant à son état de santé et à la sécurité de son entourage, menacé par les autorités.

👉 L'ACAT-France reste mobilisée pour s'assurer que Zhang Zhan puisse bénéficier d'un bilan de santé indépendant, en étant auprès de ses proches.

3) BONNE NOUVELLE

Afrique des Grands Lacs

VERS LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE L'UE

L'Union européenne (UE) a décidé de nommer un représentant spécial pour l'Afrique des Grands Lacs (Burundi, Ouganda, République démocratique du Congo/RDC, Rwanda). La société civile européenne – dont l'ACAT-France – s'était mobilisée en faveur d'une telle nomination pour favoriser la paix dans la région des Grands Lacs et mieux coordonner la « stratégie renouvelée pour les Grands Lacs de l'UE et de ses États membres », dans un contexte d'escalade de la violence et de dégradation de la situation humanitaire dans l'est de la RDC, et de risque de conflits majeurs entre plusieurs États de la région.

👉 L'ACAT-France reste mobilisée auprès des autorités afin que la situation des droits humains demeure une priorité d'actions au sein de l'espace européen.

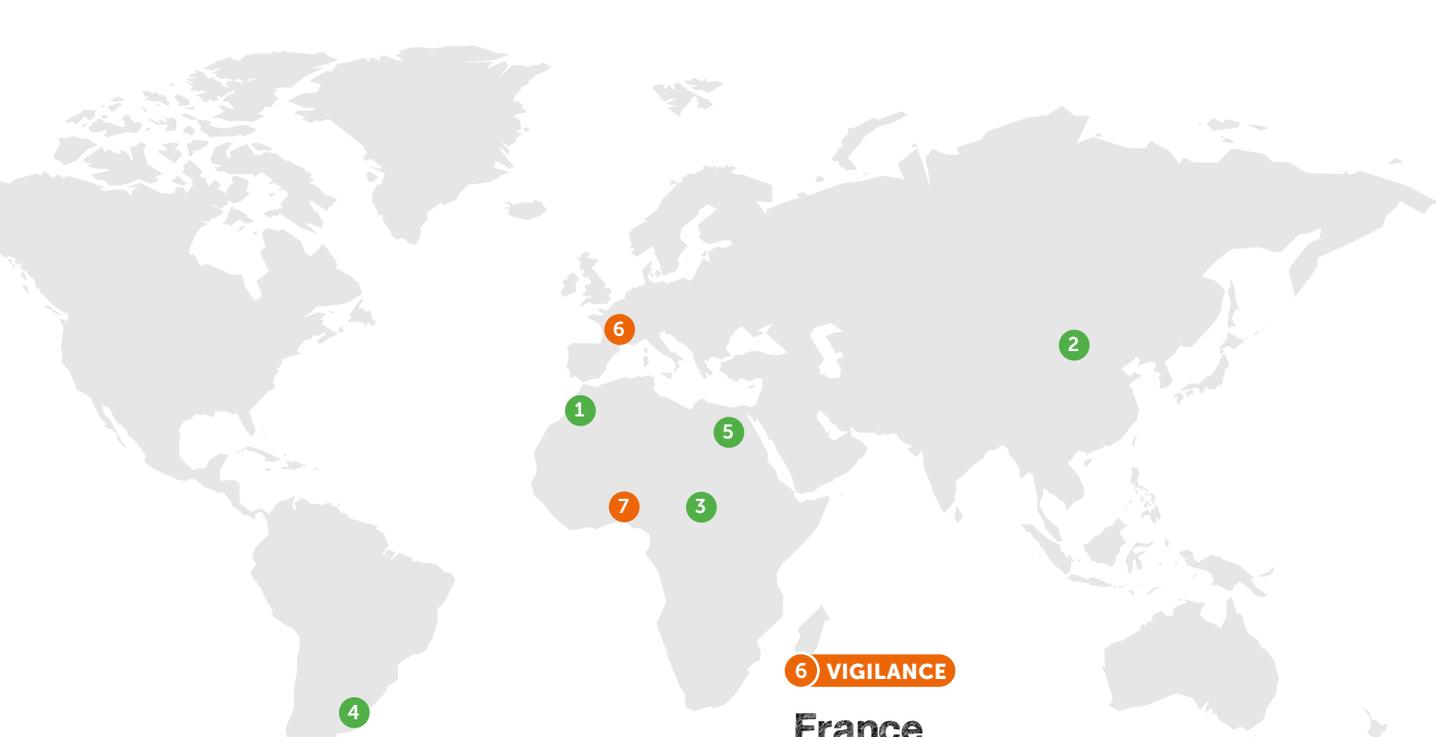
4) BONNE NOUVELLE

Argentine

CONDAMNATIONS POUR VIOLENCES CONTRE DES FEMMES TRANS SOUS LA DICTATURE

À Buenos Aires, un tribunal a condamné pour la première fois d'anciens agents de sécurité pour des violences sexuelles à l'encontre de femmes transgenres dans le cadre d'un procès pour crimes contre l'humanité commis pendant la dernière dictature militaire argentine (1976-1983). Les juges ont condamné 11 accusés pour meurtre, disparition forcée, privation illégale de liberté, torture, violence sexuelle, rétention et dissimulation de l'identité d'enfants nés pendant la captivité de leur mère, entre autres. Bien que plus de 300 condamnations aient déjà été prononcées pour crimes contre l'humanité en Argentine, il s'agissait du premier procès qui acceptait les femmes transgenres comme victimes.

👉 L'ACAT-France se réjouit que ces crimes ne restent pas impunis et continue à se mobiliser pour demander justice pour les victimes de la dictature militaire argentine.



5 BONNE NOUVELLE

Égypte

MAHMOUD HUSSEIN ENFIN LIBRE

Après neuf mois de détention, Mahmoud Hussein a été libéré le 26 mai. Alors qu'un juge avait prononcé sa libération sous caution le 23 avril, il a fallu attendre plus d'un mois pour que sa libération soit effective, faisant craindre que celui-ci soit victime de disparition forcée lorsque ses avocats ont perdu sa trace pendant quelques jours. Mahmoud avait été arrêté en janvier 2014 pour avoir porté un t-shirt appelant à un pays sans torture. Il avait subi de graves sévices avant d'être libéré en 2016. En août 2023, il a de nouveau été arrêté et détenu dans le cadre de cette même affaire.

👉 L'ACAT-France reste mobilisée pour obtenir l'abandon de toutes les procédures à son encontre et la suspension de toutes les mesures restrictives dont il est toujours victime.

6 VIGILANCE

France

LA CRÉDIBILITÉ DU COMITÉ D'ÉVALUATION DE L'IGPN EN QUESTION

Le Comité d'évaluation de la déontologie policière (CEPDN) est le seul organe de l'IGPN composé de membres non policiers. Créé en 2021, il a finalisé en décembre 2023 son premier rapport sur les contrôles d'identité, que le ministère de l'Intérieur refuse de rendre public. Les travaux du Comité sont depuis au point mort, alors qu'il devait se pencher sur l'identification des forces de l'ordre après la décision du Conseil d'État sur le RIO.

👉 L'ACAT-France reste mobilisée pour obtenir la création d'un organe de contrôle de l'activité policière complètement indépendant.

7 VIGILANCE

Nigéria

VERS LA PEINE DE MORT POUR LES TRAFIQUANTS DE DROGUE ?

Le 9 mai 2024, le Sénat nigérian a proposé de faire entrer la peine de mort comme peine maximale dans les condamnations pour trafic de drogue en remplacement de l'emprisonnement à vie. Alors que la peine de mort n'a jamais fait diminuer la criminalité où que ce soit, le Sénat promeut cette sentence comme étant dissuasive face à une explosion du trafic de drogue dans le pays. La peine de mort est déjà en vigueur au Nigéria pour des sanctions relatives au terrorisme ou à l'homosexualité. Aucun condamné n'a été exécuté depuis 2016.

👉 L'ACAT-France reste mobilisée pour œuvrer en faveur de l'abolition de la peine de mort partout dans le monde et dénoncer son usage.

8) VIGILANCE

Inde

MONTÉE INQUIÉTANTE
DU NATIONALISME HINDOU

Narendra Modi (*photo*), Premier ministre indien depuis dix ans, a assis un discours nationaliste hindou désormais bien ancré dans le pays et à l'international. Ce n'est pas anodin : cinquième puissance mondiale, le pays pèse dans les relations économiques et diplomatiques de nombreux pays, dont la France. Peu de pays critiquent les conséquences de cette politique, génératrice de violences et de crimes, notamment envers les communautés musulmanes. Des musulmans ont été victimes de torture. Les violations des droits humains sont passées sous silence, au profit de l'influence de l'Inde. Il est temps pour les États de dénoncer et d'agir.



34

⌚ L'ACAT-France s'oppose à toutes les formes de violences et d'actes de torture envers toutes les personnes, quelles que soient leur confession religieuse ou appartenance ethnique.

9) MAUVAISE NOUVELLE

France

NON-LIEU CONFIRMÉ
DANS LA MORT DE LUIS BICO

La Cour de cassation a confirmé le non-lieu prononcé dans la mort de Luis Bico, tué par la police près de Montargis en août 2017, alors même que la cour d'appel avait relevé qu'il ne menaçait personne au moment de sa mort. Schizophrène et bipolaire, Luis Bico avait refusé un contrôle de police et tenté de s'enfuir. Un adjoint de sécurité lui avait alors tiré dessus 18 fois. Si le non-lieu est définitif, les proches de la victime entendent poursuivre leur combat en saisissant la Cour européenne des droits de l'homme pour obtenir la révision de l'article 435-1 du Code de la sécurité intérieure qui prévoit les situations dans lesquelles les forces de l'ordre peuvent faire usage de leur arme.

⌚ L'ACAT-France reste mobilisée pour obtenir la révision de l'article L.431-1 du Code de la sécurité intérieure et la fin de l'impunité policière.

10) MAUVAISE NOUVELLE

Tchad

UNE VINGTAINE DE MORTS APRÈS
LES RÉSULTATS DE LA PRÉSIDENTIELLE

Après la proclamation des résultats provisoires de la présidentielle du 6 mai 2024 et la victoire annoncée du général Mahamat Idriss Déby Itno, des militaires et des partisans de la junte ont, dans la nuit du 9 au 10 mai, fêté cela par des « tirs de joie ». Tirs à la kalachnikov, à la mitrailleuse lourde ou à l'aide d'autres armes automatiques : près d'une vingtaine de personnes ont été tuées et une soixantaine ont été blessées par balles, notamment dans la capitale N'Djamena, dans des quartiers considérés comme des bastions de l'opposition. Les autorités tchadiennes n'ont ouvert aucune enquête pour établir les responsabilités.

⌚ L'ACAT-France reste mobilisée sur la situation des droits humains au Tchad et les dérives de la junte au pouvoir.



11 MAUVAISE NOUVELLE

Colombie

ATTAQUES DE DISSIDENTS DES FARC

Le sud-ouest de la Colombie est plongé dans l'angoisse après un 20 mai de violence extrême dans les départements du Cauca et du Valle del Cauca. Des attaques de groupes armés ont fait au moins quatre morts, des dizaines de blessés et 13 000 dollars ont été volés. En réaction, le Président Gustavo Petro a mis en place une offensive totale contre l'EMC (dissidents des FARC), principal responsable de la violence. Cependant, les attaques se poursuivent. De plus, le groupe ELN a repris les détentions économiques, bafouant les accords de paix et violant le droit international humanitaire.

◀ L'ACAT-France appelle le gouvernement à adopter des mesures humanitaires pour protéger la population civile.

12 MAUVAISE NOUVELLE

Hong Kong

ADOPTION DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

En mars 2024 a été adopté un projet élargissant la portée de la loi sur la sécurité nationale dans la région administrative spéciale de Hong Kong. Cinq catégories supplémentaires de crimes ont été introduites, telles que la mise en danger de la sécurité nationale et l'ingérence extérieure. Or, ces dispositions ont été qualifiées de « générales et vagues » par le Haut-Commissaire des droits de l'homme aux Nations unies. Considérant que l'arsenal répressif de Hong Kong s'était déjà durci ces dernières années... C'est une mauvaise nouvelle pour tous les dissidents qui sont confrontés à un espace de plus en plus restreint pour s'exprimer.

◀ L'ACAT-France reste mobilisée en faveur de la protection de tous les défenseurs des droits humains à Hong Kong, de plus en plus exposés à des arrestations et détentions arbitraires.

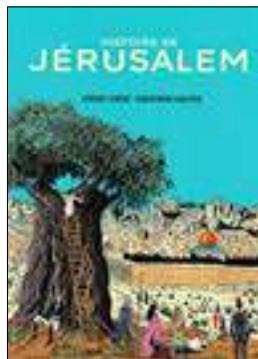
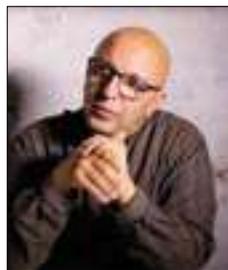
13 MAUVAISE NOUVELLE

France

REJET DES RÉFÉRÉS CONTRE LES VENTES D'ARMES VERS ISRAËL

Les trois référés déposés le 11 avril par plusieurs ONG, dont l'ACAT-France, contre les licences d'exportations d'armes françaises vers Israël, ont tous été rejetés. Les deux premiers référés l'ont été le 13 avril et le troisième, soutenu par l'ACAT-France, a été rejeté le 6 mai dernier. Ce rejet interroge alors qu'il ciblait une licence spécifique, conformément à la jurisprudence du 27 janvier 2023 du Conseil d'État. Il rappelait qu'il ne pouvait donner suite à une demande de portée générale, qui concernait alors la demande de suspension de toutes les licences d'exportation vers l'Arabie saoudite dans le cadre du conflit au Yémen, une demande déposée par l'ACAT-France avec son partenaire ASER.

◀ L'ACAT-France agit pour renforcer le contrôle et la transparence en matière de vente d'armes, notamment vers les pays qui pourraient les utiliser pour commettre des crimes.



Essai

NOTRE OPPORTUNITÉ POUR LA VIE

Vers une écologie intégrale.

Théologie pour des vies épanouies,

de Martin Kopp,

Éditions Labor et Fides, 2023, 216 p., 19 €.

Le sous-titre du livre, *Théologie pour des vies épanouies*, pourrait laisser à penser qu'il s'agit seulement de trouver un chemin d'épanouissement dans le désordre de notre monde. Mais, dès le premier chapitre, l'auteur dresse un bref état des lieux de ce qui nous arrive et invite à une lucidité sur notre système écocidaire, empruntant au philosophe américain Thoreau une citation parlante :

«*Ils sont un millier à couper les branches du mal contre un seul qui s'attaque à ses racines.*»

Dans le deuxième chapitre, Martin Kopp analyse la théologie de la Création, en ouvrant non seulement les pages de la Genèse, mais en faisant le lien entre le Christ et le créé dans le Nouveau Testament. Ce long parcours invite à constater que tout est lié et qu'il nous appartient de «*prendre garde et de prendre soin.*»

Ainsi, «*si nous sommes les lieu-tenants du Dieu créateur au sein de la Création, notre domination ou notre habitation doivent refléter Dieu fidèlement*», c'est-à-dire, comme l'écrit Ellul, en tant que «*représentants de l'amour de Dieu.*»

La troisième partie du livre fait le lien entre l'écologie et la justice sociale, interrogation décapante parce qu'elle nous confronte à des enjeux de justice prenant en compte la «*racine croissantiste*» et cupide, la racine patriarcale et sexiste, et la racine coloniale, capitaliste et raciste.

L'exercice de lucidité auquel l'auteur appelle emmène le lecteur sur un chemin inconfortable pour reconnaître que les rapports de domination et d'oppression sont corrélés à l'écologie, et que seul le bouleversement de nos mentalités et imaginaires permettra une terre habitable et des vies épanouies. «*Il n'y aura pas de soutenabilité sans lutte pour la justice, ni de justice sans lutte écologique.*» C'est notre responsabilité, mais aussi notre opportunité pour la Vie.

PAR COLETTE CHANAS-GOBERT

• **HUMAINS** recommande cet ouvrage dans lequel la réflexion théologique rencontre les travaux des penseurs du vivant et des chercheurs en biologie, et interroge ce qui nous différencie des autres êtres vivants.



Documentaires

LA CONSCIENCE DE L'INTERROGATEUR

Mon pire ennemi, 1 h 22, 2023, et *Là où Dieu n'est pas*, 1 h 52, 2023, de Mehran Tamadon.

Entre documentaire et fiction, ces deux films recueillent, de manière différente, les témoignages de femmes et d'hommes ayant subi des interrogatoires idéologiques par les agents de la République islamique d'Iran. Dans le premier – commencé avant, mais terminé après le second –, le réalisateur demande à trois victimes d'inverser les rôles en devenant l'interrogateur : il veut ainsi révéler la violence, l'arbitraire et l'absurdité des tortionnaires. Certains ne pourront pas aller au bout de ce qui leur est proposé. Seule, Zar Amir Ebrahimi, comédienne franco-iranienne ayant réussi à fuir à la veille d'un procès joué d'avance, accepte ce rôle d'interrogatrice impitoyable en le nourrissant des six mois d'interrogatoires qu'elle a subis, obligée de répondre sur sa vie sexuelle à un tribunal entièrement masculin. Mais elle choisit aussi de remettre en cause le droit du réalisateur à faire revivre les traumas des uns et des autres et interroge son éthique : au nom du cinéma, a-t-on le droit de faire souffrir les gens ? Dans le second documentaire, sous une forme plus classique, ils sont trois à dévoiler les séances de tortures, l'isolement et les mauvais traitements endurés pour les faire craquer. Mazyar décrit ce qu'il a subi alors même qu'il avait les yeux toujours bandés ; Homa raconte l'oppression des femmes dans les «*cercueils*» d'Evin sous la surveillance intraitable d'une brute dont la parole «*Dieu n'est pas là*» inspire le titre ; quant à Taghi Rahmani, mari de Narges Mohammadi, il livre son mode de résistance : aller d'un mur à l'autre d'un espace minuscule en récitant de la littérature ! Ce dernier doute fortement de l'impact de tels films sur une éventuelle prise de conscience par les bourreaux des souffrances et des traumatismes permanents qu'ils ont infligés à ces prisonniers. Ces deux films, très perturbants et dérangementants, ne peuvent qu'interroger !

PAR BERNADETTE FORHAN

Bande dessinée **4 000 ANS DE LA VIE D'UNE VILLE**

Histoire de Jérusalem,
texte et scénario de Vincent Lemire,
dessin de Christophe Gaultier,
couleurs de Marie Galopin,
Les Arènes BD, 2022, 255 p., 27 €.

Vincent Lemire, agrégé, historien et professeur à l'université, a fait le choix inédit de relater le récit mouvementé de cette ville unique en s'appuyant sur des extraits de courriers de différentes personnalités l'ayant visitée au long des siècles. Présentée comme une vaste fresque graphique, l'histoire de la Ville Sainte est ainsi racontée de manière ludique par un olivier, témoin original du haut du mont des Oliviers, et couvre une période d'environ 4000 ans.

Ce livre est réparti en dix chapitres regroupant les époques par leur densité narrative, et l'on visualise par les illustrations de Christophe Gaultier les conquêtes, les défaites et les phases de prospérité.

Au fil des guerres et des mouvements de foule engendrés par les combats, la ville n'a cessé de se développer puis d'être dépeuplée, mais toujours elle est reconstruite, les lieux de célébrations sont érigés de neuf, embellis, financés par les conquérants les plus inattendus. Passée en l'an 6 sous le contrôle direct de Rome, la province de Judée devient la Palestine en l'an 129 et inscrit Jérusalem dans une nouvelle histoire. Berceau des religions monothéistes, mais nourrie par le polythéisme, la ville a vu défiler les pèlerins de toutes confessions au fil des ans, dans un va-et-vient humain perpétuel, et les pratiques culturelles diverses y ont cohabité, le plus souvent dans une grande tolérance.

Mais Jérusalem est aussi le théâtre privilégié des fantasmes occidentaux, instigateurs de violents conflits pendant plusieurs siècles. Elle est aujourd'hui encore revendiquée et appropriée par chacun, comme dans une attente apocalyptique proche de celle de la Jérusalem céleste décrite dans le dernier livre de la Bible.

PAR CORINNE WEBER

**COUP
DE COEUR**
de l'ACAT-France

Essai

LES LUTTES DE LA GÉNÉRATION Z

S'engager – Comment les jeunes se mobilisent face aux crises,
de Claire Thoury, Les Petits Matins, 2023, 107 p., 14 €.

Après les luttes ouvrières post-1945 et l'émancipation de la jeunesse des années 1970, la génération Z marque un tournant. À l'heure de cette troisième ère de l'engagement, Claire Thoury, sociologue, dépeint une « *génération Greta Thunberg* » – du nom de la jeune militante suédoise – avide de changements profonds et rapides. Une génération lucide, traversée par les inégalités sociales et la précarité, qui prend les problèmes à leurs racines en faisant converger les luttes. Quelles sont les raisons qui poussent les jeunes à s'engager ? Pour cette chercheuse, se mobiliser pour défendre des causes est un acte fort. L'histoire personnelle des individus, les rencontres amicales, l'exclusion des minorités sont des raisons qui forgent leur engagement. Claire Thoury fait état d'un engagement plus radical, motivé par un fort désir d'épanouissement. Elle énonce les problématiques

de santé mentale, d'écoanxiété et de précarité qui préoccupent les jeunes, dont résulte une envie d'aller mieux en agissant collectivement. Les jeunes sont en recherche de sens dans des espaces bienveillants. Ils se tournent vers des fonctionnements collectifs où chacun prend sa place. Il s'agit d'une génération pragmatique qui cherche des modèles d'engagement effectifs et immédiats face à l'urgence climatique. La sociologue souligne l'émergence de pratiques, comme la désobéissance civile, qui engendrent une rupture avec les institutions et viennent déstabiliser les organisations traditionnelles.

Claire Thoury insiste aussi sur la nécessité de prendre au sérieux les attentes de la génération Z : face à une défiance des pouvoirs publics à l'égard des associations, l'autrice rappelle l'importance des espaces d'engagement dans le paysage démocratique et déplore que les associations soient de plus en plus muselées, notamment par le « Contrat d'engagement républicain ». Pour Claire Thoury, les corps intermédiaires sont toutefois des leviers de contre-pouvoir et des lieux de médiation qu'il faut préserver. Ce n'est pas l'ACAT-France qui dira le contraire.

PAR MATHIS LE TOULLEC,
étudiant dans la solidarité à l'Iffeuropa
et stagiaire à l'ACAT-France

• **HUMAINS** recommande la lecture de cet essai où on lit que la nouvelle génération se mobilise d'une manière collective, en dehors des espaces traditionnels, dans l'espoir d'accélérer les changements. Ce qui, sans débouchés politiques, est loin d'assurer des résultats probants, avertit l'autrice.

« Résister pour ne pas disparaître »

TEXTE MICHEL LUTRINGER, PRÊTRE CATHOLIQUE, MEMBRE DE L'ACAT-FRANCE

ET COLETTE CHANAS-GOBERT, MEMBRE DU COMITÉ DE RÉDACTION
DU MAGAZINE HUMAINS

« Qu'as-tu fait de ton frère ? »

C'est la question que Dieu pose à Caïn après son meurtre. Cette interrogation traverse toute la Bible et s'impose à nous. Le verbe « disparaître » (ou ses synonymes) apparaît dans de nombreux récits. Parcourons quelques exemples.

Joseph, le fils de Jacob et Rachel, que ses frères, par jalousie, décident de tuer et de faire disparaître dans un puits. Moïse, voulant sauver son peuple du joug de Pharaon : *« Il vit un Égyptien frapper un Hébreu, un de ses frères. S'étant tourné de tous côtés et voyant qu'il n'y avait personne, il frappa l'Égyptien et le dissimula dans le sable »* (Ex. 2, 12).

David, amoureux passionné de Bethsabée, trouve un stratagème mortel pour faire disparaître son mari, le soldat Urie le Hittite, un jour de combat. Et tous les adversaires de Jésus qui, à plusieurs reprises, cherchent les moyens de l'éliminer : *« On était à deux jours de la fête de la Pâque et des pains sans levain. Les chefs des prêtres et les spécialistes des Écritures cherchaient un moyen d'arrêter Jésus par ruse et le mettre à mort »* (Mc 14, 2).

LE DROIT D'ÊTRE UN SUJET

Que se passe-t-il dans ces récits où l'autre devient l'ennemi, celui qu'on ne veut plus voir ni entendre et dont on souhaite la disparition ? Dans le récit de Caïn et Abel, il est intéressant de noter que Caïn ne répond pas à l'interpellation de Dieu et que la violence l'emporte sur la parole. Pour Joseph, si ses frères ont été capables d'envisager un fratricide, c'est parce qu'ils l'ont perçu comme une menace, comme les adversaires de Jésus, pour leur pouvoir... Des femmes, des hommes en différents pays résistent courageusement à des injustices criantes. Un certain nombre sont poursuivis, inquiétés. Victimes de

la toute-puissance, de la soif de pouvoir qui habite ces humains qui s'octroient le droit, par des décisions arbitraires, de contraindre au silence ceux et celles qui leur tiennent tête en dénonçant les atteintes aux droits humains. Bafoués dans leur humanité, ils connaissent toutes sortes de mauvais traitements. Certains disparaissent. Cruauté qui dénie, interdit le droit fondamental d'être un sujet, un être de relation. Ces décisions autocratiques affectent durement leurs proches, leurs compagnons de lutte et plus largement la société.

EN DIRECTION DE LA VIE

Si on revient à la fin de l'histoire de Joseph, une question se pose : pourquoi Joseph ne se fait-il pas reconnaître tout de suite ? Histoire de vengeance ? De souffrance ? Jonathan Sacks, dans son livre *Dieu n'a jamais voulu ça*, appelle à l'inversion des rôles : *« Aucune épreuve ne peut changer notre vie plus que celle de se retrouver de l'autre côté... Eux qui avaient voulu le vendre comme esclave comprennent alors ce que signifie cette perspective terrible de l'esclavage, eux qui avaient fait endurer à Jacob la douleur de perdre un fils se retrouvent confrontés à la douleur paternelle, maintenant ils doivent apprendre que l'étranger est en réalité leur frère. »*

En faisant la personne humaine « à son image », Dieu nous a offert la liberté : la liberté de faire le bien, qui suppose celle de faire le mal. La liberté et la dignité de l'altérité sont au cœur du projet divin. Dans l'obscurité imposée par l'injustice, le pouvoir et la négation de la liberté d'expression, la foi en Christ rejoint mystérieusement les découragés, les persécutés, les disparus ! Le Christ indique comment réduire le pouvoir fascinant du mal et de la mort, et donne les clés pour en réorienter le sens en direction de la vie. *« Ainsi, tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux : c'est la Loi et les Prophètes »* (Mt 7, 12). ♦



Si quelqu'un cherche la vérité
humblement et sans se lasser
il se peut qu'il croie ne rien trouver
ou que, croyant s'éveiller,
il rêve pourtant,
la vérité déjà demeure en lui.

Si quelqu'un est au fond de la nuit
réduit à seulement attendre
attendre attendre que descende
jusqu'en son en-bas ce qui
le délivrerait de l'innommable,
alors, bien qu'il soit dans sa nuit,
tout est sauf.

Si quelqu'un, du fond du coeur,
désire aimer toujours mieux
et toujours davantage
et sans exclure personne,
il peut arriver qu'il se trompe
de chemin et s'égare,
mais il est impossible
qu'il se perde.

Ce poème termine le livre
de Maurice Bellet, *Le Dieu sauvage –
Pour une foi critique*, Bayard, 2007.

39

Si le Seigneur n'avait pas été pour nous...

Psaume 124 (123)

Si le Seigneur n'avait pas
été pour nous,
quand nos ennemis se sont
dressés contre nous,
quand s'enflamma leur
colère contre nous,
ils nous auraient engloutis
tout vivants.
Alors, le courant nous aurait
emportés,

le torrent nous aurait
submergés.
Alors, les eaux
bouillonnantes seraient
passées sur nous.
Béni soit le Seigneur
de ne pas nous
avoir laissés
comme une proie entre
leurs dents!

Nous nous en sommes tirés,
comme un oiseau échappe
au filet du chasseur :
le filet s'est rompu
et nous nous sommes
échappés.
Notre secours vient
du Seigneur lui-même,
qui a fait
les cieux et la Terre !

50^{1974 - 2024} ANS... ACAT france

En 2024, l'ACAT-France célèbre 50 ans d'action
en faveur des droits de l'Homme



50 ans de lutte contre

LA TORTURE,

de mobilisation pour

l'abolition universelle de

LA PEINE DE MORT

Et de défense

DU DROIT D'ASILE.



www.acatfrance.fr

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

ACAT
france